



RAPPORT D'ACTIVITES 2023

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL
THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF
ET PÉDAGOGIQUE
GIVORS – LA CRISTALLERIE

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP 6

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	8
Agrément	8
Principaux axes du projet / Missions	8
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES	10
Présentation des publics accompagnés	11
Evolution de la population	15
Scolarité	15
L'accompagnement pédagogique en scolarité partagée	19
Insertion professionnelle	20
File active - Intensité d'accompagnement	22
– L'ACTIVITÉ	23
Données chiffrées des usagers	23
Données chiffrées des professionnels	25
Unité de Givors 1 (UG1)	26
Unité de Givors 2 – (UG2)	30
Unité Vénissieux	33
L'unité d'hébergement séquentiel	39
Equipe thérapeutique du Ditep La Cristallerie	41
Activité du service social	51
Les projets de l'année	58
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT	59
Travailler avec les familles	59
Les partenariats et les conventions	59
– L'ORGANISATION DU SERVICE	60
Le projet de service	60

Les outils de la loi 2002-2.....	60
L'organisation interne.....	61
La démarche qualité	62
Les évènements indésirables.....	62
Suivi des fiches action CPOM.....	63
Maintenance / Travaux / aménagements.....	64
– RESSOURCES HUMAINES	65
Organigramme	65
Arrivées / Départs dans l'année.....	66
Mobilités, recrutements	66
Ajustements de postes.....	67
Actions de formation	67
– PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024	68
Réflexions et Perspectives 2024 :	68
CONCLUSION	69
LISTE DES REDACTEURS.....	70
ANNEXES.....	71



INTRODUCTION

Le 25 avril 2023, le Conseil d'Administration de l'ADPEP69/ML a validé les projets de dispositif pour chacun des 3 DITEP de l'association.

Le processus d'élaboration de ces projets a débuté en juin 2021 et s'est finalisé en février 2023. Il s'est réalisé de manière concomitante, coordonnée et complémentaire entre le DITEP de Gerland, le DITEP de Villeurbanne/Duchère et le DITEP La Cristallerie.

Cette dynamique a permis de penser et construire une logique de dispositif, avec des bases communes, tout en préservant la singularité de chacun.

Le travail d'écriture a été réalisé par différents professionnels et est le fruit de multiples temps collectifs d'élaboration. Pour exemple, deux groupes de travail ont été constitués, sur l'ensemble du secteur DITEP, avec pour finalité la production d'un texte sur Parcours et modalités d'accompagnement en DITEP et un autre sur Le soin en DITEP dans sa dimension institutionnelle. Ce fut aussi l'occasion, pour les administrateurs de l'association, de réaffirmer des valeurs fortes et notamment celle de maintenir, autant que nécessaire, des possibilités d'accueil dans les murs qui s'adressent souvent aux jeunes les plus en difficultés et les plus vulnérables.

Des points essentiels ont aussi été affirmés :

- Une volonté que le jeune soit le plus possible auteur de son projet de vie en appui sur ses parents
 - Une visée la plus inclusive possible
 - Une inscription du DITEP sur son territoire notamment dans sa fonction ressource et de réponse aux besoins
 - Ces projets s'accompagnent de plusieurs actions, à déployer dans les 5 ans, communes aux 3 DITEP ou spécifiques à chacun.
-
- Le directeur du secteur DITEP, notamment par son statut de délégué territorial de l'AIRe (Association des Itép et de leur Réseaux), assure la coordination et l'animation :
 - Du groupe des directrices et directeurs des DITEP du Rhône. Nous travaillons actuellement sur l'identification des territoires d'intervention de chacun et les éventuelles perspectives d'évolution en fonction des besoins.
 - D'un groupe de travail régional, en lien avec l'Éducation Nationale, sur les fiches de fonction des enseignants et des coordinateurs de DITEP.
 - D'un groupe de travail inter-ditep sur le Rhône autour de la notion de repli/relais.
 - D'un groupe autour de situations complexes réunissant des représentants de différents DITEP du Rhône, de la pédopsychiatrie, de la protection de l'enfance et de la PJJ.

Le DITEP de Givors « La Cristallerie » couvre historiquement un large territoire hétérogène. Ce positionnement permet de répondre à des sollicitations de familles qui ne trouveraient pas forcément de solution en proximité de leurs lieux de vie.

L'implantation du DITEP, à 200 mètres de la gare de Givors Canal, à la croisée du Rhône, de la Loire et de l'Isère, nous amène à accompagner des adolescents de ces trois départements.

Le point le plus fort de l'année 2023 a probablement été la concrétisation du projet de redéploiement d'une partie de notre activité dans la partie sud de la métropole lyonnaise. En effet, depuis l'incendie du 4 décembre 2017, l'institution s'est engagée dans ce projet, à la demande de l'ARS, afin de répondre au plus près des besoins du territoire mais également aux attentes des jeunes et des familles.

Malgré les obstacles et les difficultés rencontrés nous y sommes arrivés !

A ce jour, jeunes, familles et professionnels bénéficient d'un outil de travail, sur la commune de Bron, répondant parfaitement aux attentes de notre fonctionnement en dispositif.

Je profite de ce rapport d'activité pour remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont concouru à cette implantation.

Farid MAHDADI
Directeur d'Établissement

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

Au cours de cette année, le nouveau projet (2023-2028) de l'association les PEP69/ML a été validé. Il s'articule autour de trois grands thèmes :

- Développement du pouvoir d'agir, participation des familles et des personnes
- Démarches inclusives, société inclusive
- Innovation sociale, ingénierie sociale

Ce document est l'aboutissement d'une démarche d'élaboration participative et contributive d'une diversité de professionnels, fondée sur la confrontation des idées, l'enrichissement mutuel, la convergence et les interrogations pour coconstruire une vision partagée de nos missions au cœur des territoires, en articulation avec les politiques publiques et l'ensemble de nos partenaires dont ceux de l'éducation et de la santé.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Dispositif Institutionnel Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (D.I.T.E.P.) La Cristallerie est situé à Givors. Au 31 décembre 2023, il a accompagné 132 jeunes (file active annuelle) présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Depuis septembre 2019, la Cristallerie est entrée dans un fonctionnement en dispositif.

Elle s'est réorganisée en trois unités distinctes qui accompagnent chacune environ 35 à 40 jeunes, de 12 à 20 ans, dans différentes modalités : en accueil de journée, en ambulatoire, en emploi du temps partagé entre l'interne et l'externe, au sein d'unités d'enseignement internalisées et/ou externalisées, au sein des 6 ateliers préprofessionnels pour les plus de 14 ans.

La Cristallerie est également dotée d'une Unité d'Hébergement séquentiel de 8 places située sur la commune de Loire Sur Rhône à quelques kilomètres de l'établissement.

Ce fonctionnement en dispositif ITEP est officialisé depuis janvier 2021 selon le dernier arrêté d'autorisation créant 17 places SESSAD (ambulatoire) et une EMAS (Équipe Mobile d'Appui Médico-social à la Scolarisation des enfants en situation de handicap sur la circonscription de Givors).

AGREMENT

Le dernier arrêté n°2020-10-0440 en date du 20 janvier 2021 définit la nouvelle autorisation du DITEP La Cristallerie comme suit :

- 86 places d'accueil de jour (semi-internat) - 0/20 ans
- 8 places d'hébergement séquentiel - 0/20 ans
- 17 places ambulatoires 0/20 ans
- 1 Équipe Mobile d'Appui Médico-social à la Scolarisation des enfants en situation de handicap sur la circonscription de Givors (décision en date du 6 octobre 2020)

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Les actions de la Cristallerie sont liées aux finalités de l'action sociale et médico-sociale, précisées par le code de l'action sociale et des familles dans son article L 311.1 : Actions éducatives, médicoéducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation, adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge.

Leur mise en œuvre est régie par la loi du 2 janvier 2002 dont les principes généraux sont cités ainsi : *L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en*

particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L. 311-1.

Depuis 2007, la Cristallerie agit dans le cadre des missions et de la réglementation liée aux Instituts Thérapeutiques Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) :

« Art. D. 312-59-1. - Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'article D. 312-59-2 ».

Plus récemment, La Cristallerie est passée dans un fonctionnement DITEP à la suite du décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé :

« Les ITEP et les SESSAD ... peuvent fonctionner en « dispositif intégré », dans le cadre d'une convention conclue notamment avec la MDPH, l'ARS, les organismes de protection sociale, le rectorat et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en permettant ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins ».

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

Les jeunes accueillis à « La Cristallerie » ont des parcours généralement marqués par des perturbations relationnelles précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien et pour certains des vécus de maltraitance et/ou d'abus.

Ils peuvent présenter différents troubles :

- Troubles envahissants du développement avec parfois des caractéristiques autistiques, des épisodes de dépersonnalisation, des crises d'angoisse envahissantes, des pertes de contact avec la réalité...
- Troubles de la personnalité : dyssociales, narcissiques, dépendantes...
- Troubles des conduites pouvant même se combiner : troubles alimentaires, conduites addictives, troubles de la communication, troubles de l'humeur, hyperactivité...

Nombre d'entre eux évoluent dans un fonctionnement psychique paradoxal avec un besoin constant d'étayage et une impossibilité à pouvoir le supporter.

Au moment de l'arrivée dans l'établissement, nombre de jeunes ont déjà des vécus d'exclusion, de rejet, de mise à l'écart qui amplifient une image de soi souvent dégradée. Leurs difficultés peuvent aussi se surajouter à des contextes familiaux déjà bien fragilisés. L'accompagnement de la « Cristallerie » va donc consister à proposer un cadre contenant, bienveillant et pérenne. En appui sur les potentialités de chaque jeune et en essayant de prendre en compte la diversité de ses besoins, les professionnels vont tenter d'inverser une dynamique d'échec souvent jusqu'alors prépondérante.

Le principe de non-exclusion est un des fondements de l'accompagnement proposé. « La Cristallerie » répond favorablement à toute demande d'admission d'un jeune ayant une notification de la MDMPH. Dans un tel contexte, et au regard de la pathologie de certains jeunes accueillis, l'établissement, notamment lors du premier trimestre d'accompagnement, doit faire face à une multitude d'incidents et de transgressions nécessitant un travail de reprise au quotidien.

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Les notifications reçues dans l'année												
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	nov.	déc.	TOTAL
8	1	4	3	1	4	2	0	0	1	0	1	25
Les prises de contact à l'initiative des parents												
3	3	0	1	0	1	2	0	0	0	0	0	10
Les relances à l'initiative de l'établissement												
Total des contacts												35

*Pour rappel total des notifications reçues en n-1 (2022) **33***
*Pour rappel total des notifications reçues en n-2 (2021) **26***
*Pour rappel total des notifications reçues en n-3 (2020) **61***

Âge des enfants et adolescent notifiés dans l'année					
	8 à 9 ans	10 à 13 ans	14 à 17 ans	18 à 19 ans	Total
Garçons		23	8	2	33
Filles	1		1		2
Total	1	23	9	2	35

Âge des enfants et adolescent admis dans l'année					
	10 à 11 ans	12 à 13 ans	14 à 15 ans	16 à 17 ans	Total
Garçons	3	14	9	3	29
Filles					
Total	3	14	9	3	29

Depuis janvier 2021, le DITEP, du fait de son dernier arrêté d'autorisation, peut, dans l'absolu, accompagner des jeunes de moins de 12 ans. Historiquement positionné sur l'accompagnement d'un public adolescent nous avons, déjà depuis l'an dernier, fait le choix de ne pas accompagner d'enfants scolarisés en primaire sur le territoire. A la marge nous avons pu répondre à quelques sollicitations pour des enfants de moins de 12 ans (en ambulatoire) pour lesquels il est indiqué à terme une orientation en DITEP à N+1 ou N+2. Nous avons également répondu favorablement lorsque les enfants étaient en fin de cursus en école primaire (CM2) et pour lesquels l'entrée au collège n'était pas indiquée.

Un travail de collaboration avec les autres DITEP/ESMS du territoire s'est engagé (notamment avec les Liserons) pour évaluer les besoins du territoire et faire des propositions (qui apparaissent dans notre futur projet de dispositif). Il est à noter que cette année nous avons été moins sollicités pour accompagner ce public.

Âge des enfants et adolescent sortis dans l'année					
	14 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	20 ans et +	Total
Garçons	7	8	8	1	24
Filles			1		1
Total	7	8	9	1	25

25 sortants pour 29 admis. Contrairement aux deux années précédentes, la balance des entrants/sortants est positive. Nous avons, effet accueillis plus de jeunes que de sortants.

Âge des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12						
	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 17	18 à 19	Total
Garçons	3	20	38	25	10	96
Filles		1	5	3	2	11
Total	3	21	43	28	12	107

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année	
CAMSP	0
SESSAD	2
Autre établissement médico-social	13
Milieu familial	12
Provenance non connue	2

Nombre total de situation d'adolescents reçus	Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions

Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
30	0	30	0	1	29	0	29

Au cours de l'année 2023, nous avons effectué 30 rendez d'admission (4 de moins que l'année précédente). 29 d'entre eux ont abouti à un accompagnement par le DITEP. Seul une famille a fait le choix de ne pas donner suite à son rendez-vous.

Il est à noter que 100% des rencontres concernaient des garçons ce qui est une première.

File active annuelle			
Nombre des situations en cours au 1 ^{er} janvier 2023	Admissions	Sortant	Total file active
103	29	25	132

Sectorisation des admissions réalisées			
Ville de résidence	Garçons	Filles	Total
BEAUREPAIRE	1		1
BRON	1		1
CHARLY	1		1
COMMUNAY	2		2
DECINES-CHARPIEU	1		1
FEYZIN	2		2
GIVORS	8		8
LARAJASSE	1		1
L'HORME	1		1
LYON	1		1
MONTAGNY	1		1
SAINT CHAMOND	1		1
SAINTE COLOMBRE LES VIENNE	1		1
SAINT ETIENNE	1		1
SAINT FONS	1		1
SAINT MARTIN EN HAUT	1		1
SAVAS MEPIN	1		1
VIENNE	1		1
VILLEURBANNE	2		2
Total	29		29

Age des sortants	
Age	nombre
6 à 10	0
11 à 15	6
16 à 17	8

18 à 20	11
Total	25

Sectorisation des jeunes présents en fin de période			
Ville de résidence	Garçons	Filles	Total
BRON	2		2
CHABANIERE	1		1
CHASSIEU	3		3
COMMUNAY	2		2
CORBAS	1		1
DECINES	1		1
ECHALAS	1		1
FEYZIN	1		1
GIVORS	21	3	24
GRIGNY	5		5
HEYRIEUX	1		1
LA GRAND CROIX	1		1
LARAJASSE	1		1
LES ROCHES DE CONDRIEU	1		1
LISSIEU	1		1
L'HORME	1		1
LOIRE SUR RHONE	1	1	2
LYON 3	1		1
LYON 5	1		1
LYON 8	1	1	2
MONTAGNY	1		1
OULLINS	1	1	2
RIVE DE GIER	4		4
ROUSSILLON	1		1
SAINT CHAMOND	4		4
SAINT ETIENNE	4	1	5
SAINT FONS	4		4
SAINT GENIS LAVAL		1	1
SAINT LAURENT D'AGNY	1		1
SAINT MARTIN EN HAUT	2	1	3
SAINT PRIEST	2		2
SAINTE COLOMBE LES VIENNE	1		1
TERNAY		1	1
VAULX EN VELIN	2		2
VENISSIEUX	13	1	14
VERNAISON	1		1
VIENNE	3		3
VILLEFRANCHE SUR SAONE	1		1
VILLEURBANNE	3		3
Total	96	11	107

Durées d'accompagnement dans l'ESMS			
Personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12/2023		Adolescents sortants durant l'année civile	
< 1 an	28	< 1 an	2
> 1 an et < 2ans	21	> 1 an et < 2ans	1
> 2ans et < 3ans	22	> 2ans et < 3ans	4
>3 ans et <4 ans	11	>3 ans et <4 ans	6
> 4 ans et < 5 ans	13	> 4 ans et < 5 ans	3
> 5ans et < 6 ans	8	> 5ans et < 6 ans	4
> 6 ans	4	> 6 ans	5
Total	107	Total	25

EVOLUTION DE LA POPULATION

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences							
	Déficiences intellect.	Autisme - TSA	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la comm.	Autres déficiences	TOTAL
à titre principal		5	18		109		132
à titre associé				65	24		89

SCOLARITE

L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement a été rédigé pour la période 2022-2025. L'objectif principal, au vu des difficultés des jeunes accueillis, sera de travailler le vivre ensemble. A travers les temps d'apprentissages, le jeune devra évoluer, avec son environnement propre, vers un statut d'élève inclus dans un groupe classe pour enfin devenir un citoyen actif dans la société.

Pour la première fois, des projets communs à toutes les classes du DITEP ont vu le jour, à savoir : la réalisation d'un journal du DITEP et un atelier musical. La question du vivre ensemble est également travaillée selon les trois axes suivants : la maîtrise des différents langages, l'acquisition des méthodes et outils pour apprendre et l'enrichissement de la culture générale (cf. domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture)

L'année civile 2023 a fonctionné comme l'année précédente avec trois unités (Givors 1, Givors 2 et Unité Bron/ Vénissieux) chacune proposant trois modalités d'accompagnement pédagogique pour les jeunes :

- L'Unité d'Enseignement Interne composée de 5 classes dans les murs de l'établissement
- L'Unité d'Enseignement Externalisée avec 2 classes externalisées. L'une est implantée au collège Frédéric Mistral à Feyzin depuis janvier 2017 et l'autre au lycée professionnel Danièle Casanova à Givors depuis septembre 2019.
- L'accompagnement pédagogique de jeunes en scolarité partagée (collège, lycée professionnel, ...). Les jeunes se rendant au DITEP pour un suivi pédagogique.

De janvier à août 2023 l'équipe enseignante était composée de 8 professeurs des écoles (dont un mi-temps à 50% sur le poste de coordonnateur pédagogique). A la rentrée de septembre 2023 un poste d'enseignant a été retiré, ce qui laisse une équipe pédagogique à 7 enseignants.

L'UNITE D'ENSEIGNEMENT INTERNE

Les jeunes adolescents accueillis en interne sur le DITEP la Cristallerie ont pour la grande majorité connu un parcours chaotique dans le système scolaire ordinaire. Leurs parcours sont souvent « entachés » d'exclusions, d'échecs et de déscolarisations. L'unité d'enseignement en interne a ainsi pour missions principales de leur faire retrouver le désir et le plaisir d'apprendre et de leur permettre de connaître leurs capacités et leurs difficultés pour oser se projeter dans un projet professionnel.

Les jeunes sont répartis dans deux types de classes en fonction de leur âge : trois « classes 1 » accueillent les élèves de 11 à 14 ans et deux « classes 2 » accueillent les élèves de 14 ans et plus. Les objectifs de ces 2 classes sont différents :

- Pour les classes 1, il s'agit de :
 - Répondre aux besoins de sécurité et de cadre chez les jeunes,
 - Savoir identifier les besoins particuliers et tenter d'apporter des solutions par un accompagnement plus personnalisé de chaque élève,
 - Soutenir les apprentissages scolaires en s'appuyant sur les capacités de chaque élève et en prenant en compte son niveau dans chaque matière,
 - Faciliter et favoriser l'inclusion en milieu ordinaire.
- Pour les classes 2 les objectifs sont de :
 - Répondre aux attentes préprofessionnelles des jeunes en définissant un projet personnalisé en lien avec un atelier du DITEP,
 - Développer le travail d'inclusion en milieu ordinaire,
 - Soutenir des apprentissages valorisants et acquérir des objectifs scolaires en adéquation avec les capacités cognitives des jeunes,
 - Accompagner le jeune à atteindre une posture d'élève.

Pour les élèves de 11 à 14 ans le temps de présence au DITEP La Cristallerie est partagé entre des temps d'enseignement et des temps d'accompagnement éducatif et/ou thérapeutique sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Soit un temps de classe maximal de 24 heures hebdomadaires.

En revanche la semaine des jeunes de 14 ans et plus est divisée en deux temps : un temps d'apprentissage scolaire généralement sur 2 jours (lundi-mardi ou jeudi-vendredi), soit un temps de classe maximal de 12 heures hebdomadaires. L'autre temps de travail de 2 jours est en atelier dans le cadre d'un processus de préprofessionnalisation à un métier qu'ils ont choisi parmi les ateliers proposés à la Cristallerie (bâtiment, multiservices, métallerie, espaces verts, blanchisserie / service et cuisine). Ceci se fait en complément de temps éducatif et/ou thérapeutique.

L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE

Les deux UEE sont sous la responsabilité d'un adjoint de direction du DITEP mais également sous la responsabilité administrative du chef de l'établissement scolaire accueillant la classe externalisée. Madame NATALINI, adjointe de direction de l'Unité de Vénissieux, est ainsi la responsable de l'UEE au collège de Feyzin et Monsieur LE BOUCHER, adjoint de direction de l'Unité Givors 2, est le responsable de l'UEE au lycée professionnel de Givors.

Les élèves de ces UEE ne sont pas choisis uniquement par rapport à leur niveau scolaire. La posture d'élève, le caractère socialisant du jeune sont à considérer dans la même proportion.

Des temps d'inclusion dans les matières générales sont possibles, en fonction du projet des jeunes et donnent lieu pour certains à un prolongement pédagogique au sein de la classe externalisée.

Depuis 2022, 100% des jeunes de l'UEE au collège Frédéric Mistral ont au moins un temps hebdomadaire d'inclusion dans leur classe d'âge. Les inclusions ont pu démarrer au lycée professionnel cette année scolaire 2023-24.

Les objectifs et les enjeux de ces UEE sont multiples et s'inscrivent pleinement dans la réforme de l'école inclusive de 2019. Ces classes ont pour but de :

- Permettre aux élèves du DITEP dont le comportement est adapté de pouvoir suivre des cours dans des classes ordinaires en rapport avec leurs niveaux scolaires et classe d'âge et ainsi de se rassurer sur leurs compétences et connaissances scolaires via des temps d'inclusion dans différentes matières,
- Permettre aux élèves de se socialiser, d'avoir des comportements conformes aux attentes sociales du milieu ordinaire en partageant les espaces et temps communs de la vie du collège et du lycée (récréation, self, ...),
- Accueillir des élèves qui ont connu des ruptures dans leur parcours scolaire,
- Permettre aux élèves d'étoffer leurs compétences de citoyen, d'accepter l'autre malgré les différences.

Le DITEP La Cristallerie répond ainsi parfaitement aux objectifs fixés par l'Éducation Nationale concernant l'école inclusive à savoir de fonctionner avec au moins une modalité externalisée en milieu scolaire ordinaire et que 50 % des jeunes inscrits au sein du DITEP bénéficient d'une modalité de scolarisation ou de formation en milieu ordinaire. (cf. *Convention en faveur de l'école inclusive signé entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la région académique Auvergne-Rhône-Alpes*).

EFFECTIF DES JEUNES DURANT L'ANNEE 2023

Janvier à juillet 2023	
<i>Unité Givors 1</i>	
Classe 1	6
Classe 2	11
UEE (Collège Mistral)	1
UEE (Lycée Casanova)	2
Ambulatoire	14
	<u>Total 34*</u>
<i>Unité Givors 2</i>	
Classe 1	6
Classe 2	7
UEE (Collège Mistral)	2
UEE (Lycée Casanova)	7
Ambulatoire	19
	<u>Total 41*</u>
<i>Unité Vénissieux</i>	
Classe 1	10
Classe 2	6
UEE (Collège Mistral)	5
UEE (Lycée Casanova)	2
Ambulatoire	13
	<u>Total 36*</u>
Effectif Total : 111	

Septembre à décembre 2023	
<i>Unité Givors 1</i>	
Classe 1	8
Classe 2	12
UEE (Collège Mistral)	1
UEE (Lycée Casanova)	1
Ambulatoire	14
	<u>Total 36*</u>
<i>Unité Givors 2</i>	
Classe 1	9
Classe 2	3
UEE (Collège Mistral)	0
UEE (Lycée Casanova)	5
Ambulatoire	16
	<u>Total 33*</u>
<i>Unité Vénissieux</i>	
Classe 1	7
Classe 2	10
UEE (Collège Mistral)	4
UEE (Lycée Casanova)	1
Ambulatoire	10
	<u>Total 32*</u>
Effectif Total : 101	

* De nombreux jeunes ayant diverses modalités de scolarisation, pour des raisons de simplicité dans la lisibilité des effectifs, seule la modalité la plus significative est prise en compte.

L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE EN SCOLARITÉ PARTAGÉE

Une aide pédagogique au DITEP est apportée aux jeunes inscrits en scolarité ordinaire (école primaire, collège, lycée professionnel, CFA, ...). Cet accompagnement est élaboré en amont et conjointement avec l'équipe de l'établissement scolaire et les professionnels du DITEP. Régulièrement des points sont faits entre professionnels travaillant autour du jeune pour réguler et ajuster ces prises en charge en fonction de l'évolution de sa situation scolaire.

Établissements scolaires des jeunes suivis en ambulatoire (à temps complet ou partagé) - Nombres de jeunes		
	Janvier à juillet 2023	Septembre à décembre 2023
<i>Ecole primaire</i>	0	0
<i>Collège + ULIS</i>	20	13
<i>Collège SEGPA</i>	4	6
<i>Lycée général</i>	2	0
<i>Lycée professionnel CAP</i>	13	13
<i>Lycée professionnel BAC pro</i>	3	3
<i>Lycée LREA CAP</i>	0	2
Total	42	37

Ces jeunes peuvent avoir des scolarités partagées entre le DITEP et l'établissement scolaire ordinaire. Leur emploi du temps est amené à évoluer au fil de l'année, si le besoin s'en fait sentir, en fonction de l'évolution. Ainsi un jeune peut revenir à temps complet sur le DITEP ou à l'inverse faire des tentatives, progressives, d'allongement du temps de scolarité dans le milieu ordinaire. Chaque jeune, même à temps complet en milieu ordinaire, bénéficie d'un accompagnement sur le plan éducatif, avec possibilité d'inscription sur les activités éducatives les mercredis matin. En outre, l'aspect thérapeutique par les professionnels du DITEP est considéré de manière individualisée en fonction des besoins des jeunes et de son projet personnalisé. Ce travail en ambulatoire se caractérise par la souplesse qu'il génère dans l'intérêt de la progression du jeune.

CONVENTIONS ET PARTENARIATS AVEC DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Lorsqu'un jeune est inscrit dans un établissement scolaire ordinaire ou un centre de formation professionnelle, cela fait l'objet d'une création d'une convention de coopération avec le DITEP la Cristallerie. Lors de l'année civile 2023 nous avons ainsi coopéré avec 21 établissements différents :

Scolarités inclusives sur la période (Nbre de jeunes)				
Type de scolarité	Temps plein	Temps partagé	Nombre en UEE	TOTAL
ULIS Collège	5			5
Classe ordinaire Collège	12	3	3	15
Lycée	2			2
Lycée Pro	13	4	4	17
CFA	5			5
Total	37	7	7	44

Nom de l'établissement	Ville
------------------------	-------

BTP CFA Isère	Bourgoin-Jallieu
Lycée Gustave Eiffel	Brignais
Collège Hector Berlioz	Communay
Collège Lucie Aubrac	Givors
Collège Paul Vallon	Givors
Lycée Aragon Picasso	Givors
Lycée Danièle Casanova	Givors
Collège Gabriel Rosset	Lyon 7e
Lycée Jean Lurçat	Lyon 8e
Lycée René Cassin	Rive-de-Gier
Collège Ennemond Richard	St Chamond
CFA du BTP	St Etienne
Lycée La Salle	St Etienne
Collège Alain	St Fons
Lycée Horticole Pressin	St Genis-Laval
Lycée Henri Laurens	St-Vallier
Lycée Marc Seguin	Vénissieux
Lycée Hélène Boucher	Vénissieux
Collège Paul Eluard	Vénissieux
Collège Jules Michelet	Vénissieux
ACFOR	Villeurbanne

ATTESTATIONS, CERTIFICATS OU BREVETS OBTENUS EN 2023

Les attestations, certificats ou brevets visés pour chaque jeune sont répertoriés dans le projet pédagogique. Les jeunes peuvent passer au sein de La Cristallerie plusieurs diplômes tels que l'ASSR 1 et 2 ainsi que le BSR. Les enseignants préparent leurs élèves aux épreuves du CFG et à différents CAP. En 2022, voici l'ensemble des attestations, certificats et brevet obtenus :

- ASSR 1 : Attestation de Sécurité Routière 1^{er} niveau - 5 jeunes l'ont obtenue
- ASSR 2 : Attestation de Sécurité Routière 2^e niveau - 4 jeunes l'ont obtenue
- BSR : Brevet de Sécurité Routière – 8 jeunes l'ont obtenu
- CFG : Certificat de Formation Générale – 8 jeunes l'ont obtenu
- DNB (et DBN Pro) : Diplôme National du Brevet – 7 jeunes l'ont obtenu
- CAP : Certificat d'aptitude professionnelle – 6 jeunes l'ont obtenu
- BAC technologique : 1 jeune l'a obtenu

INSERTION PROFESSIONNELLE

	Situation des sortants		
	Garçons	Filles	Total
Emploi milieu ordinaire	3		3
Emploi secteur protégé			
Poursuite Formation professionnelle	4	1	5
Réorientation ESMS	1		1
Recherche d'emploi /mission locale	4		4
Situation de rupture sociale			
Sans solution (connue)	8		8

Déménagement	2		2
Fin de notification MDPH			
Retour en milieu ordinaire de scolarisation	1		1
Réorientation CEPAJ	1		1
TOTAUX	24	1	25
Dont exclusions prononcées par l'établissement	0		0

FILE ACTIVE - INTENSITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places semi-internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	17	56	86	48	8	11	115
FEV	17	55	86	49	8	14	118
MAR	17	55	86	49	8	15	119
AVR	17	53	86	50	8	16	119
MAI	17	53	86	49	8	15	117
JUI	17	53	86	49	8	15	117
JUIL	17	52	86	48	8	15	115
AOU	17	54	86	58	8	0	112
SEP	17	53	86	57	8	13	123
OCT	17	51	86	57	8	12	120
NOV	17	51	86	57	8	12	120
DEC	17	50	86	57	8	11	118
Moyenne	17	53	86	52.33	8	12,41	108.16
Taux file active		3,12		0,61		1,55	

Durée Moyenne en jours	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
25	37 890

La durée moyenne d'accompagnement pour les 25 sortants en 2023, est de 4 ans. Pour rappel, en 2022, la durée moyenne était de 3 ans ½.

L'ACTIVITÉ

DONNÉES CHIFFRÉES DES USAGERS

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 2023
Nombre de jours d'ouverture	21	14	24	14	19	22	14	4	21	21	17	17	208
Niveau d'activité contractualisé	21	14	23	14	19	22	14	4	22	21	17	17	208
Capacité totale autorisée étab.	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	
File active contractualisée	122	122	122	122	122	122	122	122	122	122	122	122	
Total effectifs admis étab.	104	104	104	103	102	102	100	112	101	108	108	107	
Semi-Internat Capacité autorisée	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	
Semi-internet File active contractualisée	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	94,6	
Semi-internet File active accompagnée	42	41	41	42	42	43	43	64	50	50	48	48	
Activité prév budgétaire en journée	1625	1084	1780	1084	1471	1703	1084	310	1703	1625	1316	1316	16.099
Total journées réalisées	1255	794	1322	799	1057	1219	762	44	1169	1071	1061	943	11.496
Taux de présence	69,49%	65,95 %	66,84%	66,36%	64,69%	64,43%	63,29%	12,79%	61,79%	59,30%	72,57%	64,50%	
Taux de présence cumulé		68,07%	67,58%	67,34%	66,79%	66,33%	66,00%	64,37%	64,00%	63,43%	64,25%	64,27%	
Écart du mois	-370	-290	-458	-285	-414	-484	-322	-266	-534	-554	-255	-373	-4.603
Écart cumulé	-370	-660	-1118	-1403	-1816	-2300	-2622	-2887	-3421	-3976	-4230	-4603	
Internat séquentiel places autorisées	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
Internat File active contractualisée	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	
File active accompagnée	11	13	13	13	13	12	11	0	14	13	15	15	
Activité prév. Budgétaire en journées	151	101	166	101	137	158	101	29	158	151	122	122	1.498
Total journées internat séquentiel réalisé	88	69	109	73	96	131	67	0	95	89	80	40	937
<i>Valorisation journées internat sur transferts</i>				6	28	36	8						78
Total journées internat	88	69	109	79	124	167	75	0	95	89	80	40	1.015
Taux de présence	52,38%	61,61%	59,24%	70,54%	81,58%	94,89%	66,96%	0,00%	53,98%	58,82%	58,82%	29,41%	
Taux de présence cumulé		56,07%	57,3%	59,90%	64,42%	70,35%	69,98%	67,84%	65,8%	64,3%	63,81%	61,0%	

Écart du mois	-63	-32	-57	-22	-13	9	-26	-29	-63	-62	-42	-82	-483
Écart cumulé	-63	-95	-152	-173	-186	-178	-203	-232	-296	-358	-400	-483	
Accompagnement ambulatoire Capacité autorisée	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	
Accompagnement ambulatoire File active contractualisée	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	
File active accompagnée	52	51	51	49	48	48	47	49	47	46	46	45	
Activité prév. Budgétaire en actes	143	95	163	95	129	150	95	27	143	143	116	116	1.414
Total actes réalisés	498	305	534	332	448	491	272	23	528	498	402	353	4.684
Taux de présence	348 %	320 %	341 %	348 %	346 %	328 %	285 %	84 %	352 %	348 %	347 %	305 %	
Taux de présence cumulé		337 %	339 %	340 %	342 %	339 %	333 %	325 %	329 %	332 %	333 %	331 %	
Écart du mois	355	210	371	237	319	341	177	-4	385	355	286	237	3.270
Écart cumulé	355	565	936	1.173	1.149	1.833	2.010	2.005	2.391	2.746	3.032	3.270	

A la lecture de ces données chiffrées, nous notons un maintien de l'activité sur les trois modalités d'accompagnement qu'offre le DITEP par rapport à l'année précédente.

Il n'empêche, le nombre de réponses en ambulatoire (que nous tendons à limiter) reste encore à un niveau élevé et vient compenser le niveau d'activité globale.

En effet, pour nombre de familles, la porte d'entrée « Ambulatoire » reste privilégiée. Le développement de places ambulatoires depuis notre passage en dispositif semble répondre à l'attente d'un nombre important de familles avec pour conséquence une diminution des accueils en semi-internat même si ces derniers restent à un niveau correct.

Tableau 20

	Actualité contractualisée et/ou prévisionnelle	Activité réalisée
Nombre de jours d'ouverture	208	208
Capacité autorisée internat en places	8	
Taux d'occupation internat	90 %	61 %
Taux file active	8,8	12,08 en moyenne
Nbre journée internat (nbre de jours d'ouverture x nbre de personnes x taux d'occupation)	1.498	1.015
Capacité autorisée semi-internat (nbre de jours x nbre de personnes x taux d'occupation)	86	
Taux de file active	90 %	64,27 %
Nbre de journées semi-internat (nbre de jours x nbre de personnes x taux d'occupation)	16.099	11.496
Capacité autorisée ambulatoire en places	17	
Taux file active	14	48,25 en moyenne
Nbre de personnes accompagnées	24	
Nbre actes	1.414	4.684

DONNÉES CHIFFRÉES DES PROFESSIONNELS

LES ACTIVITÉS RÉCURRENTES

HOSPITALISATIONS dans l'année 2023		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
Secteur psychiatrique	2	72
Autres services	1	21

Il est possible que certaines hospitalisations courtes aient eu lieu sans que les familles nous en aient informés. Une augmentation globale du nombre de jours d'hospitalisation est constatée : nous analysons ce fait par une plus riche collaboration avec les services d'hospitalisation nous permettant notamment la programmation des prises en charges séquentielles pour deux des jeunes que nous accompagnons.

Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année 2023	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
Pas d'autres suivis sur le plan éducatif ou médico-psychologique	83
Soins psychiatriques engagés en secteur public	13
Soins psychiatriques engagés en secteur libéral	1
Rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité, ...)	6
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED, ...)	15
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	10
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	6
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	18
Concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	5

Recouvrement Protection de l'enfance - DITEP	
Nombre d'adolescents de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	16

UNITÉ DE GIVORS 1 (UG1)

LA VIE DE L'UNITÉ GIVORS 1 RASSURÉE PAR UNE ÉQUIPE ÉDUCATIVE STABLE

Autant l'année 2022 avait été fragilisée du fait d'une composition d'équipe éducative précaire et du recours aux personnels intérimaires, autant cette année 2023 est marquée par une grande stabilité qui a permis une continuité des prises en charge. Cela apporte nécessairement de plus grandes garanties dans l'accompagnement des adolescents qui favorisent souvent la diminution de leurs troubles du comportement. Ces jeunes trouvent en face d'eux des professionnels investis pour les accueillir, les prendre en charge de manière sécurisante, cadrante, bienveillante et sans complaisance.

Un travail pluridisciplinaire nécessaire :

Nous avons insisté sur la relation des professionnels référents que sont éducateurs, psychologues et assistante de service social afin de réaliser un accompagnement plus équilibré. Ceci nous a permis de moduler les emplois de temps au plus près des difficultés des adolescents et de leur famille, et surtout de réaliser des accueils progressifs qui ont été bénéfiques.

Un travail essentiel avec les familles :

Nous accordons une vigilance importante au travail avec les familles par un lien régulier des éducateurs référents, et des points importants avec l'adjoint de direction, garant du projet du jeune au sein du DITEP. Tous les Projets Personnalisés d'Accompagnement ont été pensés en équipe pluridisciplinaire et signés avec chaque famille.

Une obligation de collaboration avec les partenaires sociaux :

Pour gérer de manière la plus adaptée possible la situation d'un adolescent, il est primordial que le lien avec les partenaires soit de qualité. Ce travail collaboratif dans l'intérêt du jeune est obligatoire dans notre fonctionnement ; nous nous efforçons de garder ce lien de proximité et de qualité avec tous les partenaires qui sont concernés par le projet du jeune : lieu de placement, maisons départementales, services de soins, service d'AEMO, service d'AEA, PJJ... Les situations de jeunes étant souvent complexes, notre institution ne peut travailler seule, les jeunes étant voués à apprendre à vivre en société de manière adaptée.

Les sorties, activités et projets de groupe :

Nous avons réussi à assurer des journées d'activités éducatives et sportives pendant les périodes d'ouverture des vacances scolaires en maintenant une pertinence éducative. 5 à 6 jeunes ont continué à participer 1 fois par semaine au groupe Zoothérapie. Le nouveau foyer éducatif a été utilisé par tous les jeunes des unités et de manière transversale par l'ensemble des professionnels. Un transfert sur le thème de la plongée a été remis en place en revenant au projet initial d'un baptême. De nombreuses activités éducatives sont mises en place sur les périodes d'activité : repas à thèmes, sorties extérieures sportives et culturelles... La cour extérieure a commencé à être aménagée avec l'installation de cages de football, une table de ping-pong et des arbres.

Un partenariat avec l'Association Filactions, qui sera renouvelé chaque année, a été mis en place afin de parler et prévenir les violences sexistes et conjugales.

Les ateliers préprofessionnels et les stages en entreprise :

Nous avons mis un accent de plus en plus important sur la prise en charge éducative et technique grâce aux ateliers préprofessionnels. Elle se doit d'être de plus en plus au cœur du projet du jeune, car nous savons pertinemment que ce sera par le travail, dans le milieu ordinaire ou protégé que de nombreux jeunes devront se diriger pour avoir une vie d'adulte plus stable et harmonieuse.

Nous mettons également en place des stages en entreprises qui deviennent de plus en plus un outil essentiel pour les jeunes du DITEP qui, confrontés à la réalité du terrain, font naître un comportement très souvent différent. La confrontation à la réalité du monde du travail est considérée comme une médiation à part entière et réelle source de motivation pour les jeunes. Durant l'année, **10 jeunes de l'accueil de jour de l'unité Givors 1 ont été mis en stage** dans le milieu ordinaire ou protégé.

Les 6 ateliers étant transversaux aux 3 unités de la Cristallerie et ouverts à tous les jeunes du DITEP de plus de 14 ans, il est intéressant de donner une image du choix des jeunes de l'UG1. **18 jeunes** ont bénéficié des ateliers préprofessionnels, et quelquefois, ils en ont essayé plusieurs.

	Nombre de jeunes de l'UG1
Cuisine	5
Service/Blanchisserie	4
Bâtiment	2
Métallerie	2
Espaces Verts	5
Multiservices	7

Nous avons également accueilli des jeunes d'autres établissements afin de réaliser des stages sur nos ateliers via des conventions de partenariat : nos partenaires ont été le DITEP de Gerland, le DITEP de Villeurbanne, le DITEP de Vienne (OVE) et l'IMPro de Mornant (ACOLEA/AMPH).

ZOOM SUR LE PÔLE TECHNIQUE :

- « **Cuisine** » : **15 jeunes** ont « goûté » à l'atelier cuisine qui permet de travailler dans une vraie cuisine et de préparer les menus du restaurant pédagogique, ainsi que des plats à emporter. Des jeunes de l'atelier ont pu participer à la création de quelques buffets extérieurs et faire le service, accompagnés par les 2 éducateurs techniques
- « **Service-Restauration / Blanchisserie** » : **13 jeunes** ont travaillé au sein de ce double espace. D'un côté, le service en restauration pour servir les repas préparés par la cuisine aux personnes venant manger au restaurant pédagogique (20 couverts maximum) que ce soit du DITEP (jeunes et professionnels) ou de l'extérieur (groupe, invités...). De l'autre côté, la blanchisserie pour laver tous les vêtements professionnels du personnel du DITEP et des ateliers, ainsi que les nappes et serviettes du restaurant.
- « **Bâtiment** » : **13 jeunes** ont travaillé sur différents métiers du bâtiment. Ils ont pu également travailler la pierre et réaliser des murets. Nombreuses ont été les réfections dans l'enceinte du DITEP dont la pose des cages de football, attendue depuis longtemps par les jeunes.
- « **Métallerie** » : **16 jeunes** ont pu s'initier aux métaux et créer certains travaux : portail de l'atelier et petites réalisations.
- « **Espaces Verts** » : **13 jeunes** ont pu « apprivoiser » différentes machines techniques afin de tondre les pelouses et tailler des haies et des arbres. Plusieurs chantiers extérieurs ont été réalisés dans des écoles, des copropriétés... Un nouveau partenariat a été créé avec la MECS « le Chalet des Enfants » à Grigny pour l'entretien d'un grand espace.
- « **Multiservices** » : **15 jeunes** ont été pris en charge dans ce nouvel atelier avec des missions de petit bricolage et d'utilisation de premiers outils, mais aussi de la destruction, du débarrasage en déchèterie, de customisation de palettes en bois, mais aussi de petits travaux d'entretien en carrelage, peinture, placoplâtre...

Nous avons également entrepris un travail avec le Pôle Technique du DITEP de Gerland pour partager nos expériences, bénéficier de la formation « Zéro Barrière » pouvant permettre à certains jeunes d'accéder à des CQP - Certificat de Qualification Professionnelle et aussi maintenir cet outil comme essentiel au sein de l'Association.

CARTOGRAPHIE DES ADMISSIONS, DES ÂGES ET DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT SUR L'UNITÉ GIVORS 1

Le taux de présentéisme des jeunes est resté important.

Au 31 décembre 2023, 46 adolescents ou jeunes majeurs âgés de 12 à 20 ans dont 4 filles, ont été accompagnés, contre 39 jeunes fin décembre 2023.

Plus précisément, de janvier à août 2023 :

Nous avons continué à accompagner **35 jeunes** dont **3 nouvelles admissions**.

Nous avons acté la **sortie de 9 jeunes** : 1 jeune majeur a souhaité arrêter car il travaillait dans le milieu ordinaire et cela se passait bien, 1 autre a été orienté à l'EPNAK, 5 étaient dans un refus de toute prise en charge et 2 familles ont décidé de stopper la prise en charge au DITEP.

Et à la rentrée scolaire, de septembre à décembre 2023 :

En septembre 2023, 1 jeune de l'accueil de jour 12/14 ans est passé chez les plus de 14 ans et 2 jeunes de l'accueil de jour sont passés en ambulatoire. **Nous avons également accueilli 11 jeunes** : 5 sur le groupe des plus jeunes, 3 sur celui des plus de 14 ans et 3 en ambulatoire. Les modalités de prise en charge sont toujours évolutives. **Les accompagnements, en lien avec la famille et les partenaires, sont vraiment pensés au plus près de la situation du jeune, de son comportement, de ses capacités et de ses difficultés, avec la mise en place de nombreux emplois du temps aménagés.**

L'image du groupe en fin d'année 2023, soit 38 jeunes, est proche de la suivante :

- **9 jeunes en accueil de jour sur le groupe des plus jeunes 12/14 ans** : 8 jeunes bénéficient d'un emploi du temps aménagé avec un nombre d'heures moindre au DITEP, car dans l'impossibilité de tenir un emploi du temps complet. Un seul jeune est accueilli sur un emploi du temps complet.
- **13 jeunes en accueil de jour sur le groupe des plus de 14 ans** : 10 ont un emploi du temps complet et « classique » avec 2 jours de classe, 2 jours d'atelier (+ ou - 1 demi-journée d'activité éducative), alors que 3 jeunes ont un emploi du temps aménagé. Parmi ces jeunes, 1 bénéficie d'une prise en charge en classe externalisée au lycée Casanova de Givors.
- **14 jeunes en ambulatoire** : 3 jeunes sont en lycée professionnel, 4 sont apprentis, 4 sont inscrits en collège général, 2 en collège section SEGPA et 1 jeune bénéficie d'un contrat professionnel.

La création des Unités par secteur géographique permet que la majorité des jeunes de l'UG1 soient domiciliés à Givors ou aux alentours, mais également sur le département de la Loire. Pour les plus éloignés et selon leur degré d'autonomie, mais également pour rendre un service aux familles, **19 jeunes** ont bénéficié de notre système de navettes avec l'entreprise TC Transports Adaptés.

Nous avons poursuivi **l'adaptation de nos modalités de prise en charge au plus près des projets personnalisés d'accompagnement de chaque jeune**. Le passage en DITEP continue à se mettre en place avec les contraintes inhérentes au changement mais également avec le grand avantage qui nous a permis de modifier la modalité d'accompagnement de certains jeunes qui sont passés d'une modalité ambulatoire à une modalité en accueil de jour, et vice-versa, mais aussi de passer d'une modalité d'emploi du temps à temps plein en accueil de jour à une modalité d'emploi du temps partagé avec un collège ou un lycée ordinaire.

Inversement. 2 jeunes ont également bénéficié de la modalité d'hébergement pour 1 ou 2 nuits par semaine, simultanément à une modalité d'accueil de jour.

2 jeunes sont passés de la modalité ambulatoire à l'accueil de jour, et deux autres ont fait le chemin inverse.

TRAVAIL AUTOUR DE LA VIOLENCE, DES SANCTIONS ET DE L'AUTORITÉ

L'exigence doit toujours se situer en direction de la prise en charge des adolescents que nous accueillons et dont les comportements peuvent encore surprendre, et parfois user les professionnels. La prise en charge et le projet des jeunes restent bien entendu au centre du projet thérapeutique, éducatif et pédagogique, mais les jeunes ne doivent pas occulter que, malgré leurs difficultés, ils ont également des devoirs afin d'améliorer leur comportement et s'insérer dans la société de manière adaptée. Un travail régulier a été mis en place sur le problème le plus récurrent chez nos jeunes : violence, sanctions et autorité.

Nous avons trouvé des pistes pour améliorer nos réponses, tout cela portant ses fruits sur plusieurs situations. Les professionnels se doivent d'être des modèles identificatoires pour ces jeunes adolescents en manque de repères stables et notre cadre institutionnel doit être adapté régulièrement pour maintenir une exigence de travail et pouvoir accompagner ces jeunes vers un apaisement de leurs troubles et un réel projet de vie. Les règles du groupe ont également été améliorées pour aider les jeunes à se construire différemment.

L'adjoint de direction aime citer Jean-Marie Servin concernant notre travail auprès de ces jeunes : « **un enfant ou un adolescent ne s'appuie bien que sur ce qui résiste...** ».

Pour aider à cette contenance institutionnelle, les réunions sont les outils essentiels pour partager le travail et trouver des réponses adaptées aux problématiques des jeunes accueillis.

Lundi	<p>45 minutes de réunion hebdomadaire de coordination avec les 3 éducateurs référents de l'UG1 pour organiser et préparer la semaine.</p> <p>1h30 de réunion « ambulatoire » avec l'éducatrice référente des jeunes en ambulatoire, les assistantes sociales, les 2 psychologues à laquelle peuvent se joindre des professionnels transversaux qui interviennent dans les prises en charge.</p> <p>1h45 de réunion de l'unité UG1 avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire au complet pour évoquer le suivi des situations, les nouveaux projets et des sujets organisationnels.</p> <p>1h30 de réunion avec les cadres de l'UG1, une fois par mois, avec les 2 psychologues.</p>
Mardi	<p>1h30 de réunion hebdomadaire d'adjoints de direction afin d'avoir une gestion organisationnelle globale de tout le DITEP.</p> <p>2h15 de réunion hebdomadaire de direction.</p>
Mercredi	<p>1h30 de réunion avec le pôle technique, 1 fois par mois, avec l'ensemble des éducateurs techniques et un psychologue.</p>
Jeudi	<p>45 min à 1h de réunion préparatoire d'un PPA avec l'éducateur référent du jeune, le psychologue référent, l'assistante sociale référente, ainsi que le médecin psychiatre, l'enseignant, l'éducateur sportif, l'éducateur technique, et d'autres professionnels selon les diverses prises en charge thérapeutiques.</p> <p>1h de réunion avec les 2 enseignants de la classe 2 (14-20 ans), une fois par trimestre, afin d'amener une meilleure liaison inter disciplinaire.</p>
Vendredi	<p>3h de réunion de direction, 3 fois par mois.</p> <p>2h d'Analyse de la Pratique Professionnelle, 1 fois par mois.</p>

UNITE DE GIVORS 2 – (UG2)

LE CONTEXTE DE L'ANNEE 2023

2023 fut une année riche, intense et complexe mais totalement libérée des alertes sanitaires ce qui a permis un fonctionnement normal et de retrouver la capacité de se projeter dans les projets individuels des jeunes et dans des projets collectifs. Intense car ce fut une année d'écriture du projet d'établissement mais aussi du projet associatif, écritures auxquelles les salariés furent associés. Riche du fait de l'aboutissement de projets collectifs, riche de réussite individuelle pour une partie des jeunes. Mais aussi année complexe due aux tensions entre l'équipe pluridisciplinaire et l'adjoint de Direction.

LES JEUNES ACCOMPAGNÉS.

En janvier 2023, 36 jeunes (6 filles, 30 garçons) sont accompagnés par l'équipe de l'Unité 2. Les jeunes sont affiliés à des groupes en fonction de leur âge ou du type de leur accompagnement.

- 7 jeunes sont sur la « Classe 1 ». Ce groupe accueille des adolescents âgés de 12 à 14 ans. Leur emploi du temps est réparti sur des temps pédagogiques, des temps éducatifs, des séances de sport et en fonction de leur besoin des temps thérapeutiques. 6 d'entre eux sont à temps complet à la Cristallerie, et 1 partage sa semaine entre son collège d'origine et le DITEP.
- 8 jeunes âgés de plus de quatorze ans sont sur le groupe de la « Classe 2 ». Ces jeunes ont un emploi du temps composé de deux jours de temps de classe. Ils bénéficient également d'un temps de sport et nous retrouvons, toujours en fonction des besoins des temps thérapeutiques. 3 jeunes sont en emploi du temps partagé (alternance de présence au collège et au DITEP) et 2 ont des emplois du temps aménagés : ils ne viennent pas tous les jours de la semaine car ils ont des prises en charge extérieures, ou l'ampleur de leur trouble ne permet pas une présence à temps complet. Enfin 3 jeunes sont présents à temps plein au DITEP.
- 7 jeunes sont affiliés à l'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE). Transversale à l'ensemble de l'institution, cette Unité peut accompagner 12 jeunes ayant une posture d'élève permettant d'être scolarisé au lycée Casanova qui est à proximité de la Cristallerie. Ces jeunes, à l'instar du groupe « Classe 2 » ont un emploi du temps scindé en deux jours de classe et deux d'atelier. Nous retrouvons également des temps de sport et des prises en charge thérapeutiques.
- 14 jeunes sont suivis en ambulatoire. Par ce terme, nous désignons les jeunes qui sont scolarisés en collège (7), au lycée (2), en situation d'apprentissage (3) ou bien encore inscrits sur des dispositifs type Mission Locale (2). Ils rencontrent leur éducatrice référente à un rythme différencié en fonction de leurs besoins et de leurs demandes. Ils peuvent également bénéficier de prises en charge thérapeutiques en individuel ou en groupe. Par ailleurs, lors des semaines d'activités, ils peuvent être greffés à un groupe de jeunes du DITEP. Précision importante, un jeune de l'Unité peut, en fonction de l'évolution de son projet, passer d'un groupe classe à un suivi en ambulatoire. C'est ainsi qu'en septembre 2023, 5 jeunes ont rejoint ce mode d'accompagnement ce qui leur permet d'être toujours suivis même s'ils poursuivent des formations sous forme d'apprentissage ou une scolarité en lycée ordinaire.

En décembre 2023, 36 jeunes sont accompagnés par l'équipe de l'UG2. Cette stabilité du nombre de jeunes accompagnés, ne parle pas de la dimension du parcours de chaque jeune et de l'évolution de leur projet car entre la liste de janvier et la liste de décembre, 12 mois se sont écoulés et 7 jeunes sont sortis de nos listes.

- Un jeune est scolarisé dans un collège ordinaire et les parents nous ont demandé d'acter la fin de la prise en charge.
- Deux jeunes n'adhèrent plus au projet
- Trois jeunes, après avoir obtenu leur diplôme se préparent à rejoindre le monde du travail.
- Une orientation sur un autre ESMS est travaillée pour le dernier.

Au cours de cette année 2023, les familles de 7 jeunes ont acté l'inscription de leur enfant à la Cristallerie. Il est à noter que les admissions se font majoritairement en début d'année scolaire mais que les adolescents peuvent aussi rejoindre l'Unité en cours d'année. 4 jeunes ont rejoint le groupe de la « Classe 1 », 1 jeune celui de la « Classe 2 » et deux jeunes sont accompagnés dans le cadre de l'ambulatorio.

L'EQUIPE

La manifestation et l'expression des troubles des jeunes accompagnés rend l'exercice parfois très compliqué. Il est vital de pouvoir s'appuyer en toute confiance sur une équipe à la fois engagée, responsable et empreinte de valeurs humaines. C'est le cas de l'équipe pluridisciplinaire de l'Unité Givors 2 et je tiens à les remercier de leur engagement auprès de ces jeunes parfois très attaquant. Tout comme je peux souligner la stabilité des professionnels, gage de qualité. Cette équipe se compose de :

- 3 éducatrices spécialisées et 2 monitrices éducatrices (4,71 ETP du fait de demandes de congés parentaux)
 - 3 enseignants (2,5 ETP)
 - 2 psychologues (0,87 ETP). Cet ETP se compose d'un 0,50 d'une part et d'un 0,37 d'autre part. Nous notons une véritable difficulté à pourvoir les 0,37 ETP. Deux personnes se sont succédé entre novembre 2022 et décembre 2023. Il y a certes plusieurs explications possibles liées à cette difficulté mais le peu de temps offert ne joue certainement pas en notre faveur.
 - 1 orthophoniste (0,33 ETP)
 - 1 psychomotricienne (0,37 ETP)
 - 1 infirmière
 - 1 pédopsychiatre
 - 1 assistante de service social
- } Personnel transversal

LES REUNIONS

Pour que l'ensemble des professionnels soit le plus cohérent possible, pour que la spécificité professionnelle de chacun puisse pleinement s'exprimer il est nécessaire de consacrer du temps aux réunions.

- Tous les lundis de 8h00 à 8h45, réunion de coordination au cours de laquelle est traitée l'organisation matérielle de la semaine (personnel éducatif)
- Tous les lundis de 16h15 à 18h00 réunion d'équipe où sont abordées les situations des jeunes. Il s'agit essentiellement d'un temps clinique.
- Une semaine sur deux le jeudi de 9h15 à 10h15, temps de travail avec les professionnels de l'UEE Casanova (une enseignante, deux éducatrices, une psychologue)
- Une semaine sur deux le jeudi de 10h20 à 11h30, temps consacré aux jeunes en ambulatoires (deux éducatrices, une assistante de service social, une psychologue)
- Trois semaines sur quatre le jeudi de 16h15 à 17h45 temps de travail consacré aux PPA des jeunes auxquels sont conviés les différents professionnels concourant à la prise en charge du jeune concerné.
- Une semaine sur quatre le jeudi de 16h15 à 17h45 temps d'analyse de la pratique professionnelle.

LES OUTILS

Pour nécessaires qu'elles soient, les réunions ne sont pas suffisantes pour viser un accompagnement efficient. Il est indispensable de décliner la pluridisciplinarité déployée en réunion en coopération entre différents professionnels sous forme de groupe. C'est ainsi que les adolescents voient leur emploi du temps s'enrichir de différents temps encadrés par différents professionnels :

- Le groupe « Contes » animé par une éducatrice spécialisée et l'orthophoniste
- Le groupe « Cabane » animé par deux éducatrices spécialisées et une enseignante

- ❑ Le groupe « Psychodrame » animé par une éducatrice spécialisée et une psychologue
- ❑ Le groupe « Ecriture » animé par une éducatrice spécialisée et une enseignante
- ❑ Le groupe « Attention et mémoire » animé par une orthophoniste et une enseignante
- ❑ Le groupe « Filles » (transversal) animé par deux éducatrices
- ❑ Le groupe « Du mardi » animé par une psychomotricienne et une monitrice éducatrice (pour les jeunes suivis en ambulatoire)
- ❑ Le groupe « Majorité » animé par les assistantes de service social, l'éducateur du service de suite et trois éducateurs spécialisés (transversal)

Ces groupes ont pour visée de répondre aux difficultés des jeunes et font partie de la boîte à outils qu'est le DITEP. Dans cette boîte nous retrouvons également les ateliers préprofessionnels. Au nombre de six et encadrés par des éducateurs techniques spécialisés ou des éducateurs techniques, ils sont une porte d'entrée du monde professionnel. Ces ateliers font partie de l'ADN de la Cristallerie et donnent l'opportunité à des jeunes en rupture d'apprentissage de se réconcilier à une forme de savoir, de savoir-faire, de savoir être. Ils sont aussi une liaison entre l'institution et le monde extérieur via les stages. En 2023, 26 conventions de stage ont été signées. Ces temps sont essentiels pour permettre aux jeunes de découvrir, vérifier, expérimenter, s'orienter. Accompagner les jeunes concernés par les DITEP nécessitent beaucoup de temps de rencontres entre professionnels comme nous l'avons vu avec le nombre conséquent de réunions mais cela passe également par des rencontres avec les familles. Sans adhésion de la part des responsables légaux, l'accompagnement est compliqué. C'est même une condition sine qua non d'une prise en charge cohérente, raison pour laquelle les rencontres familles sont importantes et nombreuses.

Nous rencontrons les parents à l'occasion de la signature des projets personnalisés d'accompagnement (PPA), lors d'entretiens de cadrage, de concertations avec les éventuels partenaires sociaux, lors de changement de modalité d'accueil, d'évolution du projet (orientation)...c'est ainsi, qu'au cours de l'année 2023, 52 rencontres avec les familles ont été organisées ce à quoi il faut rajouter 24 rencontres pour la remise des bulletins, rencontres qui sont organisées lors de trois samedis au cours de l'année scolaire.

L'établissement est ouvert 208 jours. Les jeunes accompagnés par les équipes ont donc moins de vacances scolaires que dans le milieu ordinaire. Les semaines de vacances scolaires où l'établissement est ouvert, les équipes éducatives organisent et mettent en place des activités. Ces dernières sont travaillées pour être dans la continuité de l'accompagnement au cours du trimestre écoulé.

Ces dernières années nous avons beaucoup travaillé pour que les activités sortent d'une logique consumériste et retrouvent un sens éducatif. De la même manière, une réflexion s'est engagée sur les mercredis, jours où sont proposées des activités éducatives au nombre de cinq (équitation, badminton, foot, piscine / vélo - en fonction de la saison -, escalade).

Pour favoriser la prise de confiance en soi, renouer avec le goût de la progression nous avons statué pour une inscription à l'année. Des activités peuvent être également mises en place par les professionnels. Là encore, il s'agit de penser ces temps au regard de ce que les jeunes peuvent vivre en classe, en atelier. Ainsi une activité peut être en lien avec la citoyenneté, l'histoire, l'écologie...

Nous sommes fortement mobilisés sur la question du sens de ce que l'on peut proposer aux jeunes de la Cristallerie et cela se retrouve tout particulièrement dans l'organisation des transferts.

Lorsqu'un groupe de professionnel se mobilise pour organiser ces temps particuliers, la question du sens est au cœur de la réflexion. En 2023 deux transferts ont été organisés et mis en place. Le premier est l'aboutissement d'un engagement et d'un travail remarquable portés par Mesdames TARDIEU et SILLANS respectivement professeure des Écoles et éducatrice spécialisée et épaulées par Monsieur BORD (chargé de mission Mobilité Internationale aux PEP 69). Elles ont travaillé à la mise en place d'un séjour Erasmus en Pologne qui s'est adressé aux jeunes de l'UEE Casanova.

L'histoire était au cœur de ce projet mais aussi la citoyenneté européenne principalement. Travaillé depuis septembre 2022 ce projet exceptionnel a permis à sept jeunes de partir en Pologne et de visiter des sites chargés d'histoire, (Auschwitz, l'usine de Schindler...) mais également de visiter les mines de sel, Varsovie, de rencontrer des jeunes Polonais et d'échanger avec eux. Une expérience forte. Riche. Il n'est que justice de pouvoir féliciter les deux professionnelles à l'origine de ce projet et de remercier l'ensemble de l'équipe qui a encadré les jeunes du 16 au 22 juin 2023.

Bien que moins ambitieux mais tout aussi important un transfert a été organisé du 12 au 13 juillet à Maclas. L'idée forte était de permettre à cinq jeunes citoyens accrochés à leur portable de découvrir la possibilité de vivre un séjour en pleine nature et redécouvrir la possibilité d'occuper ses journées sans être rivé à un écran et d'essayer de se familiariser avec un environnement inconnu qui pouvait générer des craintes tant il est vrai que dormir sous une toile de tente à écouter les bruits de la nature n'est pas tout à fait la même chose que de dormir dans sa chambre avec les bruits de la ville.

Quels que soient le lieu, la durée, l'objectif d'un transfert, ces journées restent des temps forts pour les adolescents et permettent de tisser du lien, de reprendre de façon décalée un discours éducatif répété tout au long de l'année scolaire. Certes on peut légitimement s'interroger sur le coût de telles opérations car pour le transfert Pologne 9 adultes ont encadré les jeunes et 4 adultes sont partis à Maclas. Oui cela représente un budget conséquent mais nous sommes persuadés que cette dépense est un véritable investissement pour l'accompagnement des adolescents.

Ce fut donc une année riche et dense. Ce fut aussi une année de tensions au sein entre l'équipe et l'adjoint de direction responsable de cette Unité. Ces tensions sont apparues autour de l'organisation du transfert en Pologne et plus particulièrement sur la non-participation d'un jeune. Elles ont engendré un déficit de confiance.

L'axe de travail principal pour 2024 portera donc sur la nécessité de refaire équipe, tisser de nouveau des liens de confiance et travailler à une communication fluide et opérationnelle afin d'éviter tout malentendus et autres quiproquos.

UNITE VENISSIEUX

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE : DES PRATIQUES DIFFÉRENTES MAIS COMPLÉMENTAIRES

L'équipe est composée de 5 ETP d'éducateurs / 1,5 ETP d'enseignants + 1 ETP qui se constitue de 2 enseignants en transversalité / 0,5 ETP d'éducateur sportif / 0,87 ETP de psychologue (binôme) / 0,25 ETP de pédopsychiatre / 0,33 ETP d'orthophoniste / 0,5 ETP de psychomotricienne / 0,75 ETP d'Assistante sociale.

Les missions des professionnels de l'Unité Vénissieux s'organisent en fonction de la modalité d'accompagnement proposée au jeune et à sa famille.

Ce point est important car cela définit le cadre de leur intervention et en précise aussi les contours. Ainsi, nous avons pu définir des espaces d'élaboration et de réflexion adaptés aux problématiques des jeunes et aux pratiques professionnelles inhérentes.

- **Accueil de jour** (3 ETP d'éducateurs spécialisés + 1,5 ETP enseignants soit 3 x 0,5) : dont les locaux sont situés à Givors
- **Ambulatoire** (1 ETP d'éducateur spécialisé) : en proximité de l'environnement du jeune et de sa famille
- **Unité d'Enseignement Externalisée** (1 ETP d'éducateur spécialisé + 1 enseignant) : Classe intégrée au Collège Frédérique Mistral de Feyzin

LES REUNIONS HEBDOMADAIRES

Le cadre des réunions préserve des espaces d'élaboration et de réflexion en équipe pluridisciplinaire dédiée.

Afin de favoriser une cohérence institutionnelle et la participation de chacun, l'équipe de direction a retravaillé l'organisation et la durée des réunions entre les 3 unités. Par ailleurs, des spécificités demeurent selon les dispositifs dont chaque adjoint de direction a la/les responsabilités. Voici donc le cadre commun des différentes réunions sur l'unité :

	<p>8h – 8h45 : Réunion de coordination hebdomadaire avec l'équipe éducative afin de préparer et d'anticiper la semaine. Ces réunions ont lieu toutes les semaines mais la participation de l'adjoint de direction s'alterne 1 semaine/2 avec la réunion classe externalisée UEE collège</p> <p>8h – 8h45 : Réunion classe externalisée - semaine impaire : suivi des projets des jeunes accompagnés sur le dispositif de la classe externalisée collège.</p> <p>Présents à cette réunion : le binôme éducateur/enseignant, 1 psychologue référent du dispositif, ponctuellement le coordonnateur pédagogique et le référent éducateur spécialisé ou le psychologue selon les besoins des situations à l'ordre du jour</p>
Lundi	<p>9h15 – 10h45 : Réunions ambulatoire - semaine impaire : suivi des projets des jeunes accompagnés sous la modalité ambulatoire.</p> <p>Présents à cette réunion : 1 éducatrice ambulatoire, 1 psychologue référente de l'ambulatoire, 1 assistante de service social, l'éducateur spécialisé référent ou le psychologue selon les besoins des situations à l'ordre du jour.</p> <p>16h15 – 18h : Réunion d'équipe Accueil de Jour - suivi des situations des jeunes ou de groupe, avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Pour faciliter l'organisation de ces réunions d'équipes, un ordre du jour est établi au préalable et communiqué par mail par chaque unité la semaine précédente afin de permettre aux professionnels transversaux de se rendre aux réunions pour lesquelles ils sont concernés.</p> <p>1 fois par mois, une réunion clinique est programmée sur ce même cadre horaire, permettant à la pensée de chacun de se déployer autour d'une réflexion commune et partagée.</p>
Jeudi	<p>16h15 – 17h15 : Réunion de synthèse PPA¹</p> <p>Présents : 1 référent du jeune + 1 psychologue (+ médecin psychiatre ½) + 1 enseignant + 1 éducateur sportif + 1 éducateur technique spécialisé + professionnels transversaux selon les prises en charge.</p> <p>16h15 – 17h45 : Les professionnels non concernés par la synthèse PPA, ont leur temps de préparation, d'écrits, de rendez-vous avec les familles et/ou partenaires.</p>

CARTOGRAPHIE DE L'UNITE VENISSIEUX

De janvier à août 2023, nous avons **accompagnés 36 jeunes âgés de 12 à 19 ans**.

- **10 jeunes de 12 à 14 ans en accueil de jour** dont 7 en scolarité partagée avec leur collège.
- **14 jeunes de 15 à 18 ans en accueil de jour** dont **2 jeunes** qui bénéficient d'un accompagnement de l'UEE du collège F. Mistral à Feyzin avec des inclusions dans leur classe d'âge. **9 jeunes** de l'unité bénéficient de temps en ateliers préprofessionnels et **6 jeunes** ont pu appréhender les mises en situation professionnelle par l'intermédiaire de stage.
- **12 jeunes de 12 à 18 ans accompagnés en suivi ambulatoire**

¹ Projet Personnalisé d'Accompagnement

- **A noter que 5 jeunes ont bénéficié d'un emploi du temps aménagé**, pour leur permettre d'investir leur temps de présence à l'ITEP en fonction de l'intensité des troubles toujours dans un travail de collaborations avec les familles et partenaires.
- **4 jeunes** de l'unité Vénissieux bénéficient d'une prise en charge sur le dispositif d'hébergement séquentiel depuis janvier 2023.

A noter 7 jeunes sortants au 31 août 2023

- **4 jeunes** qui ont validé un projet de formation et/ou une insertion professionnelle avec l'aide de dispositifs de droit commun
- **1 jeune est sorti** à la demande de la famille
- **2 jeunes sortis** pour non renouvellement d'un dossier MDPH avec notification DITEP, en rupture dans les liens avec le DITEP

De septembre à décembre 2023, **35 jeunes ont été accompagnés, âgés de 12 à 19 ans**

L'effectif de l'unité Vénissieux reste stable avec un équilibre entre le nombre de sortants et le nombre de jeunes admis. En effet, l'unité Vénissieux a accueilli **6 nouveaux jeunes**, dont **3** âgés entre **12 et 14 ans** et **3** âgés de **14 ans et plus**. En termes de mixité, nous avons toujours un effectif de 2 filles.

- **8 jeunes de 12 à 14 ans en accueil de jour** dont 1 en inclusion quasi totale au collège.
- **13 jeunes de 14 à 17 ans en accueil de jour** dont 2 en scolarité partagée. Par ailleurs, **11 jeunes** de l'unité bénéficient de temps en ateliers préprofessionnels. A noter que des stages ont pu se mettre en place pour **2 jeunes**.

4 jeunes bénéficient d'un accompagnement de l'UEE² du collège F. Mistral à Feyzin avec des inclusions dans leur classe d'âge quand cela est possible depuis la rentrée de septembre 2023.

- **14 jeunes de 12 à 19 ans en suivis ambulatoire** (dont 4 sortants au 31.12.2023)
- Enfin, **7 jeunes** de l'unité Vénissieux bénéficient d'une prise en charge sur le dispositif d'hébergement séquentiel depuis septembre 2023.

A noter 4 sortants au 31 décembre 2023, jeunes accompagnés sous la modalité ambulatoire :

- Les **4 jeunes majeurs** ont pu valider, soit une formation diplômante (CAP), soit une insertion professionnelle réussie ou sont en recherche d'emploi.

EFFECTIFS DES JEUNES ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

	Accueil de jour 12-14 ans	Accueil de jour 14 ans et +	Ambulatoire 12-20 ans	Hébergement	Sortants
De janv. à août 2023 Effectif 36 jeunes	10	14	12	4	7
De sept. à déc. 2023 Effectif 35 jeunes	8	13	14	7	4

DES MEDIATIONS ET ATELIERS SPECIFIQUES POUR TRAVAILLER LA RELATION

Cette année, l'équipe a remis en place de nombreuses médiations, véritables espaces de rencontre entre et avec les jeunes. L'équipe s'appuie sur des supports ou médias variés, et l'animation des groupes ou les suivis individuels se pensent aussi dans des configurations spécifiques (1 éducateur seul, 1 binôme éducateur/thérapeute, 1 binôme éducateur/enseignant, 1 binôme thérapeutique...). C'est en faisant « avec » ou « à côté de » que se crée l'essentiel de la relation. Voici les ateliers menés sur l'année 2023 :

² Unité d'Enseignement Externalisée

- **Zoothérapie** : c'est un temps de médiation animale portée par un binôme d'éducateur spécialisé et un enseignant pour un groupe de 6 jeunes. (- de 14 ans) 1 fois par semaine. Ce groupe est accueilli par une association refuge qui permet de mettre au travail le lien à l'autre, les vécus corporel et émotionnels au travers des animaux.
- **Atelier jeux de société** : un éducateur propose différents types de jeux en fonction des groupes constitués. Il s'agira à la fois de partager un moment ensemble, de travailler l'attente, le respect des règles, la gestion de ses émotions (en cas de victoire ou de défaite), de développer des stratégies et de favoriser la concentration et la réflexion.
- **Atelier Puzzle** : Dans le cadre de cet atelier, 1 éducateur fait à côté d'1 jeune (chacun son puzzle). Il s'agit de proposer un espace calme, silencieux, dans une temporalité non définie pour aller au bout, qui ouvre à la discussion ou au contraire permet de se recentrer, se canaliser.
- **Atelier « Art »** : L'objectif principal c'est de laisser cours à la créativité. Coller, découper, peindre, superposer, dessiner, ... Immersion dans un espace de découverte et de création pour soi. Atelier encadré par un binôme éducateur/enseignant.
- **Projet Multisports** : porté par les 2 éducateurs sportifs du DITEP, projet transversal qui mobilise un groupe de jeunes autour d'activité sportive d'opposition : judo, lutte, rugby. Ces temps de sport se déroulent dans les équipements municipaux de la ville de Givors et en partenariat avec le club de Rugby de Vienne. S'affronter, s'opposer autour de règles communes, gérer la frustration, la défaite comme la victoire, sont autant d'objectifs qui construisent ce projet.
- **Projet Rap écriture** : 4 jeunes sont accompagnés par 1 éducateur 1 fois par semaine dans le studio d'enregistrement de « Demain We Art ». Les jeunes peuvent écrire sur le thème qu'ils veulent, ils construisent aussi le rythme, la mélodie avec l'appui d'un chef d'orchestre et enregistrent leur(s) morceau(x). Les enjeux sont à la fois la créativité mais aussi la découverte d'un studio d'enregistrement, du matériel technique qui le constitue et de la manipulation pratique en lien avec la production.
- **Permis A.M** : projet transversal accessible à l'ensemble des jeunes qui en font la demande et qui rentrent dans le cadre du projet, en partenariat avec PERCYGON (structure agréée). Faciliter l'accès au permis de conduire avec un travail de prévention autour de la sécurité routière. Ce projet est encadré par 1 éducateur spécialisé.
- **Groupe conte** : L'orthophoniste + 1 psychologue : aider les jeunes à écouter mais aussi à raconter sa propre histoire.
- **Groupe photo langage** : Coanimation par 2 psychologues : au travers d'images, les jeunes ont à en choisir une et à mettre en mots leurs représentations. Ce groupe permet ensuite un partage collectif et invite à confronter et à construire leurs modèles et leurs pensées et leurs capacités d'abstractions.
- **Groupe psychodrame** : Coanimation par 2 psychologues et 1 éducateur spécialisé. Le psychodrame est une médiation qui utilise le jeu d'improvisation : les jeunes inventent ensemble une histoire et se répartissent les rôles pour la jouer. Le jeu et ce qu'il a fait vivre à chacun sera repris dans un temps d'échange pour clore la séance. Cela permet d'expérimenter le corporel, la motricité et la pensée et enclencher un travail de mise en lien, de travailler sur les différentes postures, explorer des attitudes pouvant pallier l'agressivité et mieux se représenter les limites, de raconter une histoire et mettre en mouvement des enjeux psychiques individuels dans un travail d'imagination groupal.
- **Le conseil** : Coanimation par 1 psychologue référent de la classe, l'enseignant et participation d'1 invité. Ce temps de parole s'est expérimenté chez les 12/14 ans, d'une durée d'une demi-heure tous les 15 jours, dans la classe 1. La parole est libre et chacun peut amener un sujet qui l'intéresse. Les jeunes se sont vraiment saisis de cet espace pour évoquer différentes préoccupations et intérêts. Chacun a pu s'exprimer sans contraintes ni moqueries de la part des autres, les adultes permettant la bienveillance et la sécurité pour le groupe et pour chacun. Un cahier (qui reste en classe) a permis de garder la trace des thématiques abordées.

- **Mobiliser et accompagner sur les dispositifs permettant de construire une représentation/orientation professionnelle** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, forum des métiers (ARPEJEH), portes ouvertes CFA, MFR, Aider à écrire un C.V et une lettre de motivation, rechercher des lieux de stages, démarcher, se présenter, ...

LES ATELIERS PREPROFESSIONNELS ET LES STAGES

Les six ateliers préprofessionnels du DITEP (cuisine, service/blanchisserie, multiservices, bâtiment, espaces verts et métallerie) sont aussi un véritable atout dans les propositions éducatives et permettent d'offrir des perspectives d'avenir différentes du système scolaire ou de formation classique.

En effet, ces ateliers permettent aux jeunes d'expérimenter un cadre de travail différent, de valoriser des compétences et qualités, d'être dans le faire, de manipuler, de construire, déconstruire, produire, ou simplement tester.

Accessible à partir de l'âge de 14 ans et après validation par un médecin (certificat de non contre-indication), les ateliers restent un outil supplémentaire au service du projet du jeune.

Pour certains jeunes, sont aussi travaillées les mises en situation professionnelle, par le biais de stages afin de découvrir des métiers, de se confronter à la réalité du terrain et aux exigences professionnelles. Cela permet aussi à certains de conforter un choix d'orientation de formation. **13 conventions de stages** ont été signées en 2023, avec pour certaines des avenants.

ET LA SCOLARITE DANS TOUT ÇA ?

La scolarité s'organise de différentes manières au sein du DITEP. Chaque emploi du temps de jeune se construit de manière individualisée, au plus près des besoins, et il peut évoluer tout au long de l'année. Nous avons des classes internes au DITEP (UE Interne) en fonction des classes d'âge, et il existe également 2 classes externalisées (UE Externalisée), l'une au collège et l'autre au Lycée. Pour chaque classe, un enseignant de l'Éducation Nationale est mis à disposition.

Zoom sur la classe externalisée Collège F. Mistral Feyzin, portée par l'unité Vénissieux. Ce dispositif transversal fonctionne avec un binôme éducateur/enseignant, il accueille l'ensemble des jeunes de la Cristallerie selon leur projet et en fonction de leur classe d'âge. Cet outil peut s'appréhender à la fois comme un espace de transition permettant de renouer avec un rythme de scolarité ordinaire mais également comme un lieu de travail autour d'habiletés sociales, d'une posture d'élève. L'UEE est un des leviers de l'inclusion scolaire.

Concernant l'**UEE Lycée installée au Lycée Professionnel Casanova de Givors**, les objectifs de travail sont similaires. Le fait que ce lycée soit professionnel offre par ailleurs l'opportunité de tester les inclusions en atelier professionnel.

Ainsi, **1 jeune** de l'unité a pu intégrer le dispositif UEE Lycée en septembre 2023, en lien avec son projet.

Dans l'accompagnement ambulatoire, la scolarité est centrale mais elle s'organise à partir de l'établissement ou centre de formation dans lesquels les jeunes sont inscrits.

Le travail de l'éducateur est à la fois indirect dans le sens où il s'agit d'être à l'écoute des équipes pédagogiques et de travailler un lien avec les personnels ressources des établissements (infirmières, assistantes sociale, CPE³) pour mettre en place des aménagements repérés pour le jeune (espace de respiration, aménagement d'emploi du temps...).

Mais c'est aussi un travail en direct auprès des jeunes, dans un étayage régulier de reprise, d'aide à identifier ce qui fait difficulté et qui pourrait se déployer différemment, d'analyse des points d'appuis et autres supports/espaces ressources.

³ Conseiller Principal d'Éducation

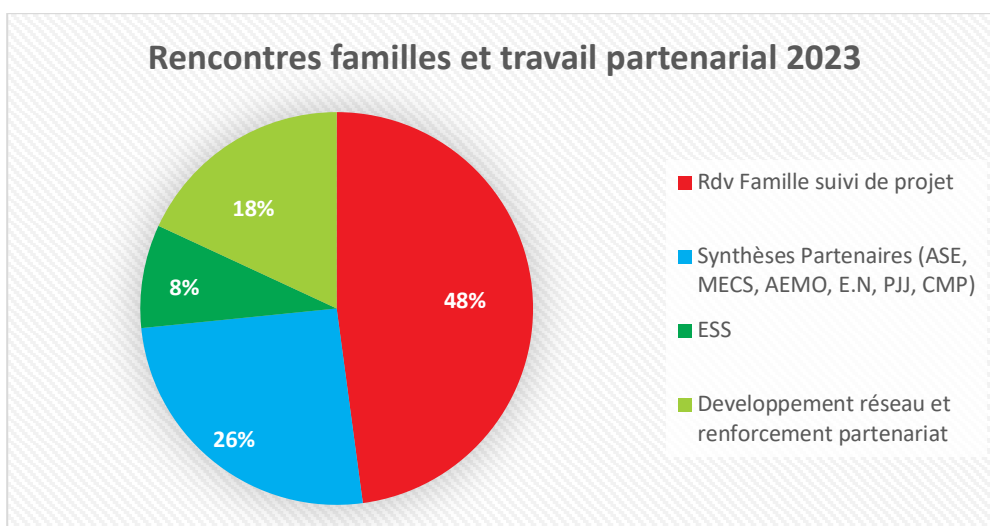
LA VISEE INCLUSIVE : MOBILISER LES RESSOURCES ET DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN SUR LE TERRITOIRE AU BENEFICE DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES

Au-delà de la question scolaire, notre ambition est de pouvoir aider les jeunes à s'inscrire dans leur bassin de vie. En dehors des murs du DITEP, il est essentiel de travailler avec l'environnement quotidien de notre public. Le passage en DITEP est une étape dans le parcours de vie de ces jeunes, et dans chaque projet personnalisé en filigrane, nous nous posons toujours la question de ce que l'on peut leur transmettre pour l'après.

Faciliter l'accessibilité à des clubs sportifs ou sociaux-culturels, participer à la vie de quartier, aider à repérer les lieux ressources et les dispositifs d'aides existant dans chaque localité au niveau de l'insertion sociale ou d'une aide administrative (mission locale, pôle emploi, CCASS⁴...), savoir gérer ses déplacements (matériel et spatio-temporel). Ce sont des objectifs que l'on se fixe toujours, à la mesure des capacités et potentialités de chacun et avec l'appui de la famille ou des partenaires sociaux.

LES FAMILLES, NOS PREMIERS PARTENAIRES MAIS PAS SEULEMENT !

Les familles sont celles sur qui nous devons en tout premier lieu compter. Leur **adhésion** aux propositions d'accompagnement est sans nul doute le soutien le plus fort pour favoriser la progression de leur enfant. Adhérer, c'est s'engager ensemble, c'est collaborer, s'ajuster, discuter, pour toujours tenter d'être au plus près des besoins de leur enfant. Cela n'exclue pas les erreurs, les échecs, les remise en question mais avoir une vision commune et partagée nous permet d'asseoir des bases solides de co-construction. Les suivis de projets, les entretiens réguliers (téléphonique ou direct), les rendez-vous avec les partenaires, ... viennent donc border ce travail quotidien. Le travail partenarial est lui aussi un levier indispensable dans la mise en œuvre et la réussite des projets. Nos missions sont complémentaires et le maillage entre tous est un atout dans le regard et l'attention qui sont portés aux jeunes. Ce travail de lien, d'interconnexion n'est pas toujours simple à organiser mais il est nécessaire. Renforcer notre collaboration avec le secteur de la protection de l'enfance, le sanitaire et l'Éducation Nationale contribue sans nul doute à une meilleure prise en charge des jeunes. C'est ainsi que les temps de concertations régulières, de rencontres, d'entretiens téléphonique sont des éléments de soutien mutuel.



Ce diagramme ne tient évidemment pas compte du travail de lien quotidien qui se déploie entre les familles, les jeunes et les équipes notamment par le biais des entretiens téléphoniques, écrits éducatifs, mails...

⁴ Centre Communal d'Action Sociale et de la Santé

LE REDÉPLOIEMENT DE L'ACTIVITÉ SUR LE SUD-EST MÉTROPOLÉ EN MARCHÉ !

Depuis l'incendie de 2017 qui a consumé une partie des locaux de l'ITEP La Cristallerie, l'ARS avait souhaité que des places d'accueil soient redéployées sur le sud-est métropole pour répondre à des besoins identifiés. L'identité de l'unité Vénissieux est liée à ce projet de reploiement car elle accueille et accompagne spécifiquement des jeunes domiciliés dans ce secteur. Pour rappel, des locaux avaient à l'époque été trouvés à Vénissieux pour installer une partie de l'activité, mais des imprévus associés à la période COVID, n'ont pas permis d'aller plus loin. Dans ce contexte, l'équipe avait l'ambition de trouver des solutions pour contourner ces contraintes d'éloignement géographique et ainsi davantage favoriser la participation des familles, pierre angulaire du soutien au projet de leur enfant. C'est ainsi que nous avons sollicité le DITEP de Gerland et plus particulièrement le SESSAD, afin de bénéficier de leurs locaux pour faciliter ce travail. Cette opportunité de proximité est sans doute venue renforcer le travail mené avec les jeunes et leur famille et a notamment permis de sécuriser le parcours des jeunes. Ainsi, nous avons pu mettre en place des entretiens familiaux plus réguliers, des rendez-vous spécifiques de suivi de projet (PPA), des entretiens individuels psychologiques, des bilans... La localisation et donc l'accessibilité du SESSAD dans le secteur de Gerland a grandement facilité les déplacements des familles bien souvent non véhiculées. Par ailleurs, cette organisation nous a demandé beaucoup de précisions, d'adaptabilité et de souplesse dans l'équipe mais aussi avec l'équipe du SESSAD de Gerland pour pouvoir articuler ces allées et venues. En marge de ce travail, les recherches de locaux par l'association se sont poursuivies et ont pu aboutir. C'est donc sur la commune de Bron, proche du secteur Parilly / Vénissieux que nous allons pouvoir installer notre activité. C'est par ailleurs un travail long de contractualisation et de mise en conformité qui se met en marche, préalable à la mise en place effective de l'activité en termes d'accueil du public.

REFLEXION ET PERSPECTIVES 2024

- Travailler le déménagement concernant le redéploiement de l'activité sur le sud-est métropole en terme organisationnel, fonctionnel, matériel au niveau institutionnel mais aussi avec les jeunes et les familles

L'UNITE D'HEBERGEMENT SEQUENTIEL

Ce dispositif transversal d'hébergement séquentiel dont les locaux sont situés à quelques kilomètres du DITEP à Loire sur Rhône, peut accueillir l'ensemble des jeunes accompagnés par la Cristallerie. Les professionnels comme les jeunes le repèrent comme un espace et un lieu ressource où le travail est mené dans un autre rythme, une autre temporalité. Ce dispositif peut également être mobilisé par les établissements associatifs du secteur (DITEP de Gerland ou DITEP de Villeurbanne).

Une équipe dédiée autour d'un accompagnement du quotidien

L'équipe est constituée de 2 ETP d'Éducateurs Spécialisés, 1 ETP de Maitresse de maison et 1 ETP Surveillant de nuit. Une psychologue et une infirmière participent aux réunions d'équipe. L'équipe bénéficie d'un temps **d'analyse de la pratique** une fois par mois, et les **réunions d'équipe** ont lieu 1 fois par semaine les lundis de 14h15 à 15h45.

Lors de cette année 2023, nous distinguerons 2 périodes :

De janvier à juillet 2023 : Après une période assez longue où un poste d'éducateur spécialisé était non pourvu, nous avons pu courant janvier 2023 valider un recrutement pour composer à nouveau le binôme éducatif de l'équipe de l'hébergement. L'équipe nouvellement constituée a dû prendre ses marques et l'adjointe de

direction a dû travailler l'accordage entre tous. A ce titre, il était impératif de passer par un travail d'élaboration et d'écriture d'un projet de fonctionnement de service de l'UH. Deux temps de travail ont été programmés (en mai puis juin 2023) et ont permis tout d'abord de retracer l'histoire de l'hébergement, de sa construction, de l'évolution de ses modalités d'accueil, des règles de fonctionnement et des événements marquants qui s'inscrivent dans ce dispositif, et ensuite de définir aujourd'hui notre cadre d'accompagnement et l'articulation à penser avec les projets des jeunes. Ce projet de service permet à l'équipe de faire référence, et il s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement.

De septembre à décembre 2023 : Pour cette rentrée, nous mettons à l'œuvre les propositions d'ajustement travaillées en terme de cadre horaire, d'outils et de supports éducatifs afin de soutenir les objectifs de notre accueil au regard du profil des jeunes et des besoins repérés.

Cependant, l'équipe a éprouvé des difficultés à fonctionner au complet et les problématiques des jeunes se sont déployées à l'hébergement sans que l'on arrive pleinement à contenir et à transformer ce qui était déposé. Ce contexte instable a laissé place à des tensions qui se sont exacerbées, s'exacerbent et qui sont venues entacher les liens d'équipe. Ainsi, l'équipe de Direction a dû prendre la décision de suspendre temporairement l'accueil des jeunes à l'UH après avoir informé l'ARS de la situation (fin décembre).

Il était nécessaire de faire une pause pour évaluer d'une part ce qui faisait difficulté, et repréciser d'autre part, les fondements communs qui doivent en premier lieu guider nos interventions auprès des jeunes.

Ce travail de mise en mots, de décryptage a permis à l'équipe de se retrouver autour de bases communes, énoncées ensemble et écrites comme points d'appuis à la posture professionnelle.

Ainsi nous avons pu réaffirmer et ancrer les fondamentaux que sont les règles de bases d'accueil et de fonctionnement, identifier les relais et outils de communication, et redéfinir les espaces d'élaboration et de traitement des situations ou points de désaccords dans le cadre des réunions dédiées.

L'Unité d'Hébergement en quelques chiffres

Sur l'année 2023, nous avons travaillé avec une file active de 24 jeunes accompagnés par notre dispositif d'hébergement séquentiel.

Tableau des effectifs par période					
	Accueil 1 nuit	Accueil 2 nuits	Accueil 3 ou 4 nuits	Accueil temporaire	TOTAL
De janvier à aout 2023 Effectif de 16 jeunes	9	7	x	1	17
De sept. à déc. 2023 Effectif de 14 jeunes	10	4	x	1	15

***L'accueil temporaire** est avant tout pensé pour faciliter les mises en stages sur le secteur de Givors ou dans le cadre d'une demande spécifique d'un jeune ou de sa famille. Les objectifs de l'accueil sont différents d'un contrat sur l'année mais le cadre et les conditions d'accueil restent inchangés. Cette possibilité offre par ailleurs plus de souplesse et de réactivité et permet de répondre aux besoins des jeunes et des familles.

La mixité est toujours possible et s'est déployée avec l'accueil de 4 jeunes filles en 2023.

Un Transfert : La montagne en été !

Un transfert s'est organisé sur 3 jours à Pralognan-la-Vanoise au Chalet de la Grande Casse de l'association ANAE, **du lundi 26 juin 2023 au jeudi 29 juin 2023 inclus**. L'ensemble des jeunes bénéficiant d'un accompagnement sur l'UH a pu participer, pour autant la présence de chaque jeune s'est pensée de manière individualisée. Ce projet a été encadré par les deux éducateurs spécialisés de l'UH, un éducateur sportif, trois éducateurs d'accueil de jour référent de chaque unité, ainsi que le veilleur de nuit.

Ce transfert répondait à une demande des jeunes. Il a permis de maintenir une bonne cohésion de groupe, et de terminer l'année sur un moment de partage dans un environnement différent du quotidien à l'UH.

L'équipe avait le souhait de pouvoir faire découvrir aux jeunes la montagne sous un autre prisme pour appréhender ce paysage et ses ressources naturelles avec un autre regard.

L'organisation d'une nuit en refuge de montagne accessible seulement à pied et avec la nécessité de transporter le matériel pour se chauffer, se nourrir et dormir était le point d'orgue de ce séjour. Dans un second temps l'idée serait de pouvoir retourner sur ce même site en hiver.

Les objectifs principaux étaient à la fois de **créer / consolider des liens** (entre jeunes de l'UH, avec les professionnels et les personnes extérieures rencontrées), de **pratiquer des activités sportives** (randonnée, descente en trottinette tout terrain, via ferrata) de se surpasser, de **travailler le respect des règles / du cadre** (dans un environnement nouveau avec des consignes de sécurité liées à l'espace naturel de montagne), et enfin, **de travailler l'éloignement avec la famille** (découverte d'un nouveau lieu et nuitée en refuge sans tout le confort matériel habituel)

PERSPECTIVES

- Soutenir/renforcer nos liens d'équipes autour des fondements de nos missions, du cadre d'accueil et du fonctionnement à mettre en place en lien avec ce type de dispositif. Définir des temps de bilan/évaluation 1 à 2 fois dans l'année.
- Déterminer/baliser les outils et les temps de relais pour favoriser la continuité d'accompagnement et participer à l'ajustement des projets des jeunes
- S'articuler avec l'unité qui va s'installer à Bron pour poursuivre l'accueil de ces jeunes
- Poursuivre le travail d'inclusion dans la dimension du quotidien et dans le cadre extra-scolaire
- Organiser un nouveau transfert
- Travailler la création d'un groupe de travail inter-DITEP de l'association autour des dispositifs d'hébergement séquentiel : partager les pratiques, les organisations, les projets spécifiques, définir les appuis et ressources interinstitutionnels et développer la créativité et l'innovation.

EQUIPE THERAPEUTIQUE DU DITEP LA CRISTALLERIE

LES DEPARTS ET ARRIVEES DE PROFESSIONNEL(LE)S AU SEIN DE L'EQUIPE THERAPEUTIQUE EN 2023 :

Arrivée de Mme MATHON, psychomotricienne à 0,25 ETP, le 9/01/2023

Arrivée de Mme LUBRANO, psychologue à 0,3785 ETP, le 28/08/2023

Arrivée de Mme ROUSSEAU, psychomotricienne à 0,5 ETP, le 6/11/2023

Départ de Mme MATHON, psychomotricienne à 0,25 ETP, le 28/07/2023

Départ de Mme SALA, psychologue à 0,3785 ETP, le 31/07/2023

Départ de Mme LUBRANO, psychologue à 0,3785 ETP, le 22/12/2023

Faute de candidat à recruter, sont restés vacants tout au long de l'année 2023 :

- Le 2ème poste de pédopsychiatre (0,5 ETP)
- Le 2ème poste d'infirmière (0,5 ETP)
- Ainsi qu'un 0.50 ETP d'orthophoniste.

L'activité des thérapeutes de l'établissement consiste en une activité clinique directe et une activité clinique indirecte (voir tableaux correspondants).

ACTIVITE CLINIQUE DIRECTE DE LA PEDOPSYCHIATRE EN 2023

Depuis le 31 mai 2022, date du départ du Dr HESPEL RENOUX, l'activité clinique psychiatrique de la Cristallerie repose uniquement sur le Dr AUGUSTE (0,5 ETP). À partir du mois d'avril 2023, un travail institutionnel a débuté afin de redéfinir officiellement les contours de son poste qui, progressivement, du fait de l'absence de collègue sur le 2ème mi-temps, se limitait de moins en moins à l'unité Vénissieux. À partir de septembre 2023, son activité a commencé à mieux se structurer au niveau de chacune des 3 unités (Vénissieux, Givors 1 et Givors 2) dans la perspective de soutenir au mieux la dimension institutionnelle des soins sur l'ensemble de l'établissement.

- Entretiens de préadmission et d'admission : 30
- Suivis individuels : 2. Cette activité reste marginale et toujours liée à des indications particulières ou à l'absence prolongée de psychologues sur une unité.
- Rencontres ponctuelles (discussion autour du projet de soin, du diagnostic, évocation d'une problématique particulière) : 32 pour les jeunes en individuel, 24 pour un jeune avec sa famille, avec ou sans autre membre de l'équipe thérapeutique ou pluridisciplinaire (cette activité ponctuelle constitue l'essentiel de la pratique clinique directe de la pédopsychiatrie).
- Rencontres régulières d'une famille dans le cadre d'une thérapie familiale ou du moins tentative de mise en place de ce dispositif à deux thérapeutes : 4 familles (soit environ 32 entretiens sur une année)
- Entretiens téléphoniques avec la famille et les partenaires : 85 (sans compter les courriers électroniques ou postaux).

Activité clinique indirecte de la pédopsychiatrie en 2023

- Participation hebdomadaire aux réunions d'équipe et réunions d'harmonisation clinique
- Participation aux réunions mensuelles de cadres, d'analyse de la pratique, des cadres par unités
- Participation aux réunions de régulation des situations complexes
- Participation aux rencontres bimestrielles multi-partenariales sur l'extérieur
- Participation à l'élaboration de 9 dossiers MDPH

Activité clinique des psychologues en 2023

Comme pour les psychiatres, l'activité se divise en activité directe et indirecte (voir tableaux intitulés « activités cliniques directes » et « activités cliniques indirectes »)

Liens partenariaux et conventions établies :

Dans la continuité des années précédentes, les liens partenariaux se sont déclinés tout au long du parcours des jeunes : au moment de l'admission et au moment de la sortie afin d'assurer la cohérence des accompagnements, mais également au cours du suivi afin d'assurer la coordination et l'articulation des prises en charge. Ces liens se font par des échanges téléphoniques, écrits (électroniques ou postaux), ou des temps de synthèse pluridisciplinaire.

Liens avec le sanitaire :

Ils concernent :

- La psychiatrie de secteur : CMP, CATTP, HDJ enfants-adolescents mais aussi adultes
- Les hôpitaux publics et cliniques privées,
- Les praticiens libéraux : psychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes...

Concernant la psychiatrie de secteur nous tentons de rester en lien avec toutes les structures pour enfants-adolescents ou adultes accueillant un de nos jeunes. Cela représente une zone géographique extrêmement large regroupant 3 Centres Hospitaliers Spécialisés sur le Rhône : celui de Saint-Jean-de-Dieu couvrant le territoire où nous recevons le plus de jeunes, mais aussi celui du Vinatier et celui de Saint Cyr au Mont d'Or. Nous sommes également en lien avec les CMP du département de l'Isère et de la Loire pour les jeunes qui y sont reçus.

Ceci représente au total plus de 12 secteurs de psychiatrie adultes et 9 secteurs de pédopsychiatrie.

Concernant les CHS, les dispositifs d'hospitalisation pour adolescents sont en cours de restructuration.

Nous avons ainsi été en lien avec les unités Ulysse, mais aussi CEMADO de Saint-Jean-de-Dieu et, du côté du Vinatier, avec les unités Flavigny, Jules Vernes et ASAP. En 2023, nous n'avons pas eu de lien direct avec les dispositifs d'hospitalisation du l'Hôpital de Saint-Cyr au Mont d'Or. Concernant les établissements publics hospitaliers, nous avons été en lien avec l'HFME, le Centre Hospitalier Nord-Ouest de Villefranche-sur-Saône, l'hôpital nord Saint-Etienne, l'unité d'hospitalisation pédopsychiatrique de Bourgoin-Jallieu et le pavillon N de l'hôpital Edouard Herriot. Concernant les établissements privés, nous avons été en lien avec le centre CLEA (centre lyonnais des apprentissages et des émotions) recevant certains jeunes en HDJ privé, le Médipôle de Villeurbanne (hospitalisations et suivis de certains jeunes), et l'IEAJA-Lyon (institut de l'Enfant, de l'adolescent et du Jeune Adultes) situé à Vénissieux. Les partenaires libéraux sont répartis sur tout le territoire du Rhône avec une concentration plus importante dans le secteur Givors/Grigny. Il s'agit essentiellement d'orthophonistes mais aussi certains psychomotriciens et ergothérapeutes.

Nous faisons le constat que le sanitaire a actuellement du mal à répondre à la demande de soins pour nos jeunes, y compris ceux relevant clairement de soins psychiatriques, et ce, faute de place notamment sur le secteur. Ainsi, non seulement nous avons du mal à adresser les jeunes pour lesquels un suivi conjoint sanitaire/médicosocial nous semble indiqué, mais encore nous sommes de plus en plus régulièrement confrontés au départ de pédopsychiatres référents non remplacés laissant nos jeunes ayant des traitements psychotropes sans suivi spécialisé avec des médecins traitants refusant, à juste titre, de renouveler des ordonnances au-delà de quelques mois. De nombreux dispositifs voient le jour pour tenter de pallier ce manque, mais malheureusement, il s'agit le plus souvent de dispositifs d'évaluation à court ou moyen termes ne répondant pas à la temporalité souvent longue imposée par la complexité des problématiques des jeunes que nous accompagnons.

Lien avec le médico-social :

Liens avec les SESSAD et DITEP qui nous adressent les jeunes que nous accueillons mais aussi ceux vers lesquels nous faisons des relais du fait d'un changement de prise en charge ou d'une co-prise en charge inter-DITEP.

Du fait de notre localisation d'une part et de notre appartenance à l'Association des PEP69 d'autre part, nous sommes plus particulièrement en lien avec les équipes thérapeutiques des DITEP des Eaux Vives de Grigny, de la Pavière de Mornant, du SESSAD des Liserons de Saint-Laurent d'Agny, du SESSAD autisme de Givors, des DITEP de Gerland et de Villeurbanne. Nous sommes également en lien avec l'ensemble des structures pouvant être amenées à prendre le relais des jeunes accompagnées par notre DITEP : IMPro, ESAT, foyer de vie, mission locale...

Lien avec l'éducation nationale :

Participations de membres de l'équipe thérapeutique à certaines ESS⁵.

Lien avec les psychologues scolaires ayant réalisés des bilans ou des suivis pour les jeunes que nous accompagnons.

L'équipe thérapeutique peut également être sollicitée pour les aménagements pédagogiques de l'ensemble des jeunes accueillis en ambulatoire ce qui représente un nombre très important d'établissements (collèges,

⁵ Équipe de Suivi de Scolarisation

lycées généraux et professionnels, MFR etc....) sur le département du Rhône ainsi que quelques établissements de l'Isère et de la Loire.

Lien avec la protection de l'enfance :

Participation de membres de l'équipe thérapeutique à des synthèses multi-partenariales avec les MECS ou l'ASE ou lors de rencontres dans le cadre de prises en charge partagées.

Les partenaires privilégiés repérés sont les psychologues de la sauvegarde 69, de l'ASE Métropole et Rhône, des MECS du Port à Condrieu, MECS Claire Printemps, MECS Marie-Dominique à Vernaison, MECS Chalet des Enfants à Grigny, MECS des Monts du Lyonnais à Saint Martin en Haut, MECS des Tilleuls à Vénissieux...

L'âge des publics accueillis allant de l'adolescence au début de l'âge adulte, les problématiques multiples et la surface géographique couverte extrêmement étendue font que les liens partenariaux sont très conséquents en quantité et en diversité.

Là aussi, nous constatons une raréfaction des lieux d'accueil qui n'est pas sans incidence sur la prise en charge de nos jeunes.

Bilan et perspectives :

En 2023, le pôle thérapeutique a été globalement stable, et le travail clinique et institutionnel a ainsi pu être mené de façon cohérente sur chacune des unités et aussi de façon transversale. Cependant, sur l'UG2, l'instabilité des professionnelles ayant occupé le 2ème poste de psychologue (0,3785 ETP) a constitué une difficulté à prendre en compte à la fois dans l'analyse de l'activité de l'année écoulée et dans le recrutement à venir. Par ailleurs, l'absence de recrutement d'un(e) psychiatre et d'un(e) infirmier(e) sur 0,5 ETP complémentaire pour chacun(e), nous a imposé de repenser l'organisation de certaines activités en fonction de cette donnée. Notamment, depuis la rentrée de septembre 2023, l'activité de la psychiatre en poste ne se limite plus seulement à l'unité Vénissieux, mais tente de se structurer de façon transversale, avec les limites de son temps partiel, et bientôt du déploiement d'une partie de l'activité sur la commune de Bron.

Enfin, les restructurations du secteur sanitaire sont telles, qu'elles vont nécessiter des liens partenariaux spécifiques afin de nous construire une représentation de ces changements et ainsi permettre le meilleur repérage des collaborations possibles dans l'intérêt de nos jeunes.

ACTIVITE CLINIQUE DES PSYCHOLOGUES EN 2023

POUR L'UNITE GIVORS 1

L'équipe thérapeutique UG1 a été stable tout au long de l'année 2023. Les postes de psychologue, orthophoniste, psychomotricienne et infirmière étaient assurés par des professionnels présents de façon pérenne et dans la continuité de l'année précédente. Seul le poste de pédopsychiatre est resté non pourvu pendant toute l'année.

Cependant, des recours ponctuels à la pédopsychiatre en poste (0,5 ETP) ont pu avoir lieu de janvier à septembre 2023. A partir de septembre 2023, il a été décidé institutionnellement que l'activité de la pédopsychiatre n'était plus rattachée à une unité fonctionnelle spécifique. Depuis, cette activité transversale a donc commencé à se déployer progressivement avec les limites des différents temps partiels.

Les psychologues ont pu assurer la majeure partie de leur activité clinique directe auprès des usagers sous la forme de :

- Entretiens psychologiques et suivis individuels
- Entretiens psycho-éducatifs
- Entretiens familiaux
- Entretiens de PPA
- Entretiens d'admission : 2ème rendez-vous de la procédure, co animés avec les assistantes sociales.

- Travail en équipe pluridisciplinaire : mise en place d'un atelier Philo hebdomadaire de novembre 2022 à avril 2023 puis de nouveau à partir de novembre 2023 (coanimation psychologue / enseignante).
- Participation à des ESS
- Synthèses avec les partenaires de l'ASE, MECS, foyer d'hébergement.
- Liens fréquents avec les structures de pédopsychiatrie
- Coanimation du café des familles avec les assistantes sociales

L'activité clinique indirecte des psychologues a pour visée de soutenir un travail de soin institutionnel global, ce qui suppose de tenir particulièrement compte des liens interprofessionnels et des liens d'équipe. Afin de mettre en œuvre une clinique de l'institution, les psychologues participent à différents temps de réunions, à commencer par les réunions hebdomadaires de l'équipe pluridisciplinaire UG1 ainsi que les réunions d'harmonisation clinique du pôle thérapeutique. Elle comprend aussi les réunions mensuelles et/ou ponctuelles : réunion de cadres, analyse de la pratique, réunion partenariale et journées institutionnelles.

Implication et participation des psychologues de l'UG1 dans un travail institutionnel transversal aux trois unités du DITEP :

- Au sein du pôle technique : réunions ponctuelles auprès des éducateurs techniques
- Au sein du pôle social : organisation des Portes Ouvertes, "groupe majorité", le "café des anciens" et le travail partenarial avec le CPEF de Givors.
- Au sein du dispositif de la "cellule de vigilance"
- Travail de reprise clinique auprès de professionnels éducatifs et paramédicaux, animateurs de groupe thérapeutique au sein du DITEP.

Implication dans la formation :

- Intervention EMAS⁶ : investissement dans une intervention à visée de formation sur 6h auprès d'enseignants de la circonscription de Givors sur le thème « comment accueillir des enfants présentant des troubles du comportement ».
- Accueil d'une stagiaire en licence de psychologie pendant deux mois.
- Participation à un congrès sur le thème « Parentalité positive ? Violences éducatives ? Maltraitements ? de quoi parle-t-on ? La place des limites et leur fonction dans la santé mentale des enfants et des adolescents. »

POUR L'UNITE GIVORS 2

En 2023, l'activité clinique directe des psychologues de l'unité Givors 2 s'est définie par :

- Des entretiens d'admission (7 familles)
- Des entretiens de suivis hebdomadaires (13 jeunes)
- Des rencontres entre le jeune, le psychologue et l'éducateur référent (28 rencontres)
- Des rendez-vous avec les familles (24 rendez-vous)
- Des rencontres pluri professionnelles du jeune et de sa famille (17 rencontres)
- Des rencontres ponctuelles des jeunes (7 rencontres)
- Des entretiens téléphoniques avec la famille (12)
- Des entretiens téléphoniques avec les partenaires (13)
- Des rencontres autour de la signature du PPA du jeune (6)
- La participation à la journée d'intégration de l'unité ainsi qu'une sortie d'intégration dédiée aux jeunes suivis en ambulatoire.

⁶ Équipe Mobile d'Appui à la Scolarité

Dans une perspective institutionnelle et transversale, les psychologues de l'unité Givors 2 sont également impliqués et participent aux dispositifs suivants :

- Le « Café des familles », temps de rencontre transversale aux 3 unités.
- Les réunions de l'UH
- Les interventions de l'EMAS auprès de l'équipe enseignante de Paul Vallon (Loire sur Rhône)

Les activités cliniques indirectes, concernant principalement la participation aux réunions autour du fonctionnement et à la coordination des dispositifs spécifiques sont répertoriées dans le tableau ci-joint. A noter que pour la rentrée de septembre 2023, l'organisation des réunions et leur fréquence ont été modifiées afin de favoriser et de préserver les temps d'échanges cliniques autour des situations des jeunes accompagnés.

Le binôme des psychologues de l'unité Givors 2 a été impacté à nouveau cette année par un départ. Ce nouveau changement a marqué une certaine instabilité et une difficulté dans le travail d'articulation au sein de l'enveloppe cadre. L'arrivée d'une nouvelle professionnelle à la rentrée d'août 2023 a demandé un temps d'adaptation qui s'est ressenti au niveau du travail d'équipe mais aussi auprès des jeunes accompagnés. Nous pouvons noter toutefois l'inscription dans le temps du groupe transversal à visée thérapeutique « Psychodrame », de manière hebdomadaire ainsi que la poursuite du groupe de parole hebdomadaire auprès de la Classe 1 en lien avec l'enseignant et un éducateur.

En ce qui concerne le travail clinique, les entretiens en binôme psychologue/éducateur référent sont davantage utilisés dans les accompagnements des jeunes, permettant un portage plus sécurisant du jeune vers le « pôle thérapeutique ». Nous pouvons observer des effets bénéfiques sur les représentations que les jeunes ont de leur accompagnement dans la globalité et une meilleure visibilité des temps « forts » de leur emploi du temps.

POUR L'UNITE VENISSIEUX/BRON

En 2023, les psychologues ont proposé :

- Des suivis à la fois individuels et familiaux
- Des bilans psychologiques (WISC, D10, Rorschach, TAT...)

Elles ont participé aux entretiens d'admission.

Elles ont également animé différents groupes thérapeutiques à médiation, création ou poursuite de groupes existants déjà en 2022 :

- **Groupe psychodrame** animé par un binôme de deux psychologues et une psychologue stagiaire (avant l'été) et des deux psychologues et une éducatrice spécialisée (après l'été). Les trois professionnels sont formés ou en cours de formation au psychodrame.
- Groupe psychodrame hebdomadaire. Ce groupe a débuté en début d'année 2023. Jusqu'à l'été 2023, il était animé par deux psychologues (formées au psychodrame de groupe) et une stagiaire psychologue. Il a accueilli trois jeunes sur 6 mois. Ce groupe a évolué et la coanimation a été repensée avec une éducatrice spécialisée, elle aussi formée au psychodrame. Il a accueilli aussi trois jeunes et possiblement 5. C'est un groupe qui se veut transversal sur l'ensemble de l'institution, c'est-à-dire pouvant accueillir des jeunes des 3 unités. Avec le déménagement de l'Unité de Bron, ce groupe se déplacera dans la salle de groupe de Bron. C'est une médiation particulièrement intéressante pour ces jeunes dans des troubles de la conduite qui peuvent ainsi expérimenter un espace de jeu et de "faire semblant" possible.
- **Groupe photolangage d'observation** coanimé par deux psychologues : 2 sessions de 4 séances pour les nouveaux admis
- Binôme de professionnelles pour un jeune : orthophoniste/psychologue.

- **Groupe photolangage** coanimé par deux psychologues pour 10 séances
Elles en ont été à l'origine, en lien étroit avec l'équipe pluridisciplinaire.
- **Groupe « story time »** coanimé par une psychologue, une orthophoniste et une psychologue stagiaire. Il succède au groupe Conte et se déroule de façon hebdomadaire, avec un temps d'écoute du Conte puis un temps de représentation en dessin.
- Le conseil des jeunes : 2022-2023 par une psychologue, l'enseignante de la classe 1, des éducateurs de l'accueil de jour. Tous les 15 jours. 2023-2024 le même temps est proposé dans la classe 1 toutes les semaines. 2023-2024 le temps est proposé aussi en parallèle sur la classe 2 toutes les semaines.
- **« Quoi de neuf »** en classe externalisée, pour les jeunes de façon mensuelle.
- Interventions ponctuelles dans une classe ULIS auprès de l'enseignante et de l'AESH et dans un collège pour présenter le DITEP.
- Des rencontres familiales régulières se sont mises en place en binôme psychologue/Assistante Sociale.
- Enfin, les psychologues de l'unité Vénissieux ont accueilli 2 stagiaires psychologues :
 - 1 avant l'été 2023, en Master 2.
 - 1 autre après l'été 2023, en Master 2.

Activités cliniques directes

	Médecin pédopsychiatre	Psychologues Unité Givors 1	Psychologues Unité Givors 2	Psychologues Unité Vénissieux	Orthophoniste	Psychomotricienne UG1 et UG2	Psychomotricienne Vénissieux
Entretiens admissions	30	11	7	7			
Suivis individuels hebdomadaires		12	3	11	Janv. à juillet 2023 : 19 Sept. à déc. : 17	17	3
Prise en charge groupales		5	7 jeunes en 2 groupes	14	Janv. à juillet : 15 jeunes en 4 groupes. Sept. à déc. : 17 jeunes en 5 groupes, dont 1 en ambulatoire	17	
Rencontres jeunes/psycho/référent éducateur		19	28	6			
Rencontres jeune et sa famille	56	43	24	52			
Rencontres pluri professionnelles du jeune et sa famille	16	17	17	15	7	10	3
Rencontres ponctuelles de jeunes	32	23	7	22			
Signatures PPA	4	7	6	10	7	4	1
Passation de bilan				2	6 et 5 bilans reçus, analysés et parfois complétés		4
Entretiens téléphoniques avec la famille	10	7	12	15	Entre 15 et 20	4	

Entretiens téléphoniques avec des partenaires	75	13	13	25	Entre 5 et 10	2
Participation à la journée d'intégration		6	2	2	1	
Visites à domiciles				7		

Activités cliniques indirectes

	Médecin pédopsychiatre	Psychologues Unité Givors 1	Psychologues Unité Givors 2	Psychologues Unité Vénissieux	Orthophoniste	Psychomotricienne
Réunions d'équipes	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire
Réunions Classes Externalisées		Hebdomadaire	En quinzaine	En quinzaine		
Réunions Ambulatoire		Hebdomadaire	En quinzaine	En quinzaine	Ponctuellement	
Réunions d'harmonisation clinique	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire
Réunions de cadres	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle		
Réunion Unité d'Hébergement			Hebdomadaire	Hebdomadaire		
Analyse de la pratique	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle
Réunions multi partenariales avec l'extérieur	Bimestrielle	Ponctuellement	Ponctuellement	Bimestrielle	Ponctuellement	
Dossier MDMPH	9				Ponctuellement	
Réunion de régulation des situations complexes	Mensuelle					

ACTIVITE CLINIQUE DIRECTE POUR LES PSYCHOMOTRICIENNES

L'activité des psychomotriciennes comporte des passations de bilans psychomoteurs et comptes rendus, des prises en charge individuelles et/ou de groupe ; la participation aux réunions d'équipe, de projet et de régulation des situations complexes des jeunes qui les concernent, ainsi qu'à toutes les réunions de coordination clinique ; la préparation des séances, comptes rendus de suivis. Sont aussi engagés des temps institutionnels réguliers de réflexion sur le projet, de COPIL ou de formation collective, des rencontres avec les familles pour des retours de bilans, élaboration et suivi des prises en charge et ponctuellement participation aux PPA.

Nous prenons des contacts et rencontrons les divers partenaires (psychomotriciennes et ergothérapeutes ayant suivis des jeunes précédemment, rencontres psychomotriciens DITEP...). En parallèle nous accueillons et participons à la formation d'étudiants-stagiaires en psychomotricité et apprentis.

Des temps d'activités et de transferts sont réalisés (journées d'intégration, activités sur les semaines de vacances scolaires, transferts de plusieurs jours...)

POUR L'ACTIVITE PSYCHOMOTRICITE UG1 ET UG2

Bilans réalisés (passation + compte-rendu) :

- 10 bilans réalisés

Prises en charge hebdomadaires :

- 12 jeunes internes suivis en individuel dont deux dans le cadre de l'atelier professionnel cuisine
- 5 jeunes suivis en individuel ambulatoire
- 2 jeunes suivies en duo en ambulatoire
- 9 jeunes suivis en interne en groupe pluridisciplinaires coanimé avec une éducatrice ou une enseignante (groupe « filles », groupe « gestion des émotions et mises en situations »)
- 6 jeunes suivis en ambulatoire en groupe pluridisciplinaire coanimé avec une éducatrice (groupe « jeu, émotion, relation » ; groupe Entraînement aux habiletés sociales)

Une intervention en classe sur l'attention/concentration/mémoire

A noter les temps de trajets conséquents pour certaines prises en charge ambulatoire, rédiger les compte-rendu de prises en charge annuels, l'écriture de la partie psychomotrice des PPA.

POUR L'ACTIVITE PSYCHOMOTRICITE VENISSIEUX

Sachant que le recrutement de la nouvelle psychomotricienne s'est fait en cours d'année, avec un temps de latence entre le départ de l'ancienne et son arrivée.

- 3 jeunes suivis en individuel
- 3 rencontres pluri-professionnelles du jeune et de sa famille
- 4 passations de bilan

ACTIVITE DIRECTE POUR L'ORTHOPHONISTE

- Bilans orthophoniques et comptes rendus, pour évaluer les besoins ou pour des demandes spécifiques (aménagement des examens, orientation...). Entretiens avec le jeune et la famille quand des suivis orthophoniques ont déjà eu lieu (bilans généralement transmis).
- Prises en charge individuelles et/ou de groupes pluridisciplinaires : le choix se fait en équipe, en fonction des besoins ainsi que des aptitudes ou difficultés relationnelles. Dans les groupes, diverses médiations sont utilisées : jeux, écriture, contes...
- Rencontres du jeune et de la famille, parfois avec d'autres professionnels du DITEP, pour faire le point de la prise en charge ou aborder un sujet spécifique, signer le PPA...
- La participation à une journée d'activités ou d'intégration permet de faire la connaissance des jeunes avec lesquels je ne travaille pas encore, facilitant ainsi une éventuelle rencontre pour l'orthophonie, et de consolider les liens avec l'ensemble des jeunes et des équipes.

A noter :

- En moyenne, 3 séances sont nécessaires pour la passation du bilan, en raison des troubles de l'attention et du comportement, la fatigabilité...
- Les prises en charge individuelles sont de 45 minutes ou une heure, en raison des besoins massifs observés et de l'impossibilité de trouver deux créneaux dans la semaine,
- Il est très complexe d'établir des priorités dans les suivis, vu la multiplicité des demandes, l'orthophoniste intervenant sur toutes les modalités (interne et ambulatoire) et étant transversale aux 3 Unités,

- Pour le suivi des jeunes en Ambulatoire, le temps de trajet et d'installation dans les locaux, non négligeable, est à prendre en compte, ainsi que le temps nécessaire pour faire le lien avec les partenaires sur place,
- Les prises en charge pluridisciplinaires nécessitent un temps régulier de reprise entre les intervenants.

ACTIVITE CLINIQUE INDIRECTE

- Participation aux réunions d'équipe, de projet et de régulation des situations complexes des jeunes qui la concernent, ainsi qu'à toutes les réunions d'harmonisation clinique.
- Préparation des séances, comptes rendus de suivis
- Documentation et formation
- Temps institutionnels réguliers de réflexion sur les projets, et de formation collective
- Contacts et rencontres avec les divers partenaires (précédents ou actuels), en interne ou à l'extérieur
- Accueil et formation d'étudiants-stagiaires en orthophonie (2 par an)
- Participation aux temps institutionnels d'élaboration du Projet d'Établissement

ACTIVITE DE L'INFIRMERIE

L'essentiel du travail de l'infirmier est l'accueil des jeunes en souffrance physique ou psychique au cours de la journée. Il s'agit d'offrir un espace d'écoute et de bienveillance quels que soient leur souffrance, leur demande et leur questionnement. C'est aussi un moment individuel privilégié d'information et de prévention pour les guider dans la prise de conscience de leur part de responsabilité dans leur santé.

L'infirmière assure le suivi de la santé globale des jeunes, les visites médicales, le suivi des traitements et dossiers médicaux.

Concernant l'hébergement ; elle s'occupe de la pharmacie, de la préparation des traitements et suivi des ordonnances.

Concernant les transferts, l'infirmière participe à l'organisation sur le plan médical (visites médicales pour déceler d'éventuelles contre-indications, préparer les copies des ordonnances et prévoir les traitements, préparer les trousse de secours, les Dossiers de Liaison d'Urgence (DLU), les autorisations de soins, et copies des attestations de Sécurité Sociale.)

Elle participe au travail d'équipes par sa présence en réunion d'harmonisation clinique, en réunion d'hébergement et réunion d'équipe pluridisciplinaire. L'infirmière organise des animations de groupe à visée thérapeutique et à visée prophylactique.

En 2023 :

- 1.147 consultations à l'infirmierie
- 4 prises en charge individuelles hebdomadaires
- 239 distributions de traitements sur ordonnances
- 66 visites médicales avec le médecin généraliste
- 7 rendez-vous avec le médecin psychiatre avec jeune et /ou famille
- 90 appels téléphoniques
- 25 visites d'admissions
- 2 accompagnements aux urgences
- 1 journée d'animation avec la diététicienne
- 1 déclaration d'accident auprès de la MAIF
- 17 déclarations sur le registre d'accidents bénins
- 7 rencontres avec le CSES (CPEF)
- 5 participations aux réunions de cellule de vigilance

ACTIVITE DU SERVICE SOCIAL

LES MISSIONS DES ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL (ASS) DU DITEP LA CRISTALLERIE :

Les deux assistantes sociales se partagent la référence des situations sociales des jeunes entre les trois unités : Madame FAYOLLE est référente des situations sociales des jeunes de l'Unité Givors 2 et d'une moitié de l'unité Givors 1. Madame BILLIER est référente de l'unité Vénissieux et de l'autre moitié de l'unité Givors 1. Cela représente une soixantaine de situations pour chacune.

Les assistantes de service social du DITEP accompagnent les familles dans les démarches relatives à la prise en charge de leur enfant par l'établissement, en participant notamment aux admissions et aux orientations. En effet, elles conseillent et orientent les familles vers les partenaires qui pourront répondre à leurs besoins et faciliter la réalisation du projet de leur enfant. Dans le respect des principes déontologiques de leur profession, elles peuvent également intervenir en soutien au réseau partenarial déjà en place et transmettre les problématiques environnementales relatives aux jeunes accompagnés, à l'équipe pluridisciplinaire interne au DITEP. En outre, elles accompagnent et orientent les familles dans leurs questionnements liés à la MDPH et à l'orientation de leur enfant.

Au quotidien les assistantes de service social participent à des réunions de synthèses et aux temps d'élaboration collectifs des projets individualisés des jeunes. Elles sont présentes lors des réunions d'équipe de leurs unités respectives ainsi qu'aux préparations des projets personnalisés des jeunes mais également, aux temps de réunion du Pôle thérapeutique, à ceux du Pôle social ainsi qu'aux réunions de la modalité ambulatoire. Ces temps, qui représentent à eux seuls 8h hebdomadaires, sont nécessaires pour une bonne coordination et transmission des informations.

D'autres temps plus ponctuels peuvent également rythmer le travail du service social comme : des réunions secrétariat, des signatures de contrat de séjour, les remises des bulletins trimestriels avec les familles, ainsi que les temps d'analyse de la pratique qui sont mensualisés. Par ailleurs, les ASS participent à de nombreux temps informels auprès des équipes éducatives, des jeunes et de leurs familles. En outre le traitement des mails, les appels téléphoniques et les rapports écrits (notes sociales, rédaction d'informations préoccupantes, courriers administratifs, comptes rendus d'entretiens...) représentent également une grande partie du temps de travail. En ce sens, toutes les données sociales récoltées permettent d'actualiser le dossier de l'usager et assurent une traçabilité écrite des accompagnements.

Cette année le service social a débuté un travail d'accompagnement des familles plus en proximité. Aussi, conjointement avec le pôle thérapeutique, plusieurs entretiens ont été réalisés au sein du DITEP pour les familles de l'unité 1 et 2 et au sein du SESSAD de Gerland (prêt de locaux) ou en visite à domicile, pour les familles de l'unité Sud Métropole de Lyon. Pour ces derniers, cela a représenté une organisation interne complexe afin de pas trop impacter les emplois du temps des jeunes tout en minimisant les temps de trajets qui se sont révélés être tout de même importants. Ces entretiens ont été pensés dans l'objectif de mieux comprendre l'environnement de vie des jeunes accueillis et de relier leurs vécus avec leurs comportements au DITEP. Ces entretiens permettent parfois de parler de l'histoire familiale traversant différentes générations, qui pour la majorité des jeunes accompagnés, se sont expatriées de leurs pays d'origine. L'objectif pour l'année 2024 serait de rendre ces entretiens plus réguliers pour qu'ils soient repérés par les familles comme un soutien dans l'accompagnement de leur enfant.

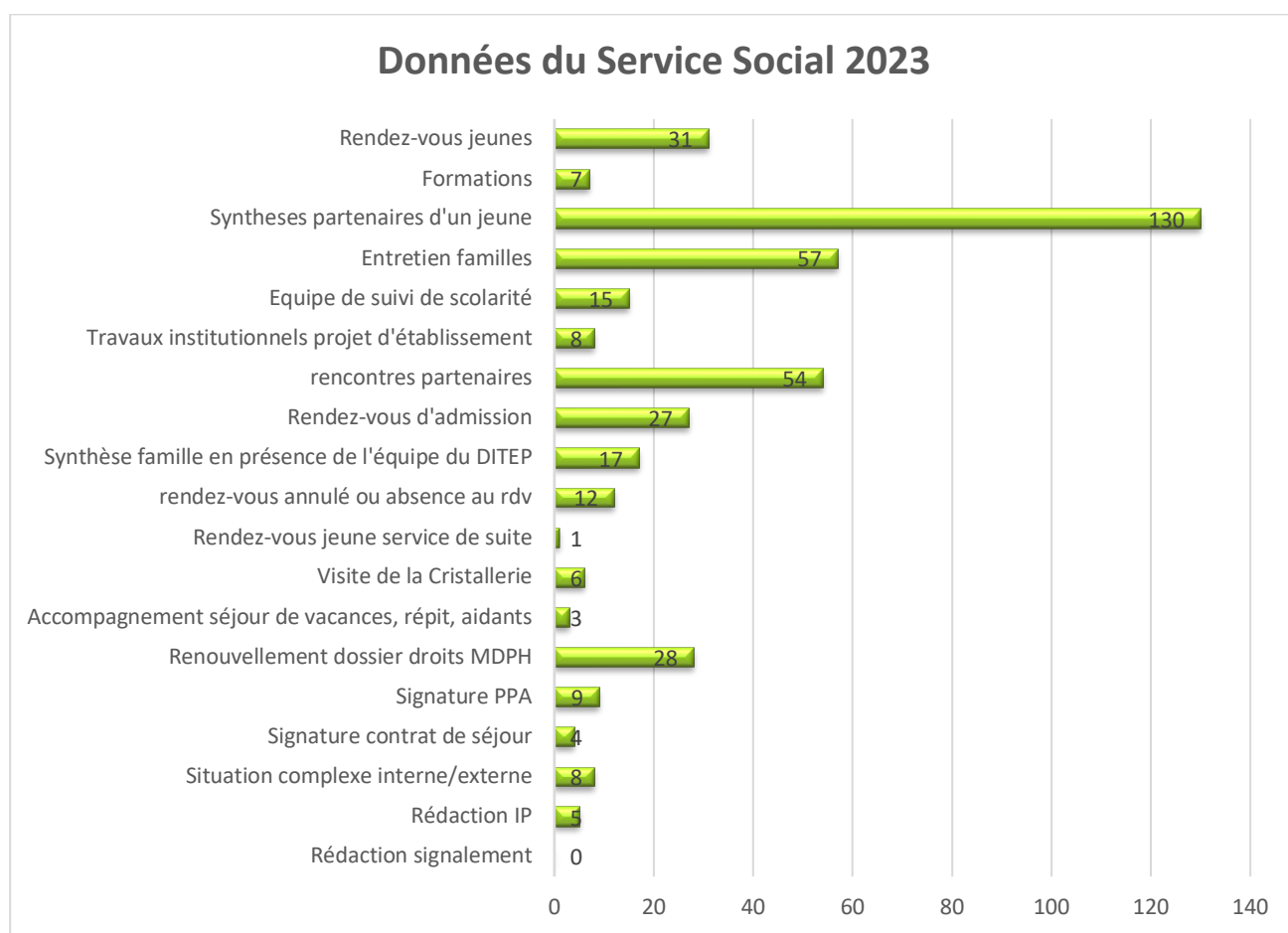
Les assistantes de service social assurent également une veille juridique et sociale.

Pour se faire, elles peuvent participer aux Portes Ouvertes de différentes structures ou organiser également des rencontres avec des partenaires susceptibles d'être intéressants dans la prise en charge des jeunes du DITEP. Cette année différentes structures ont pu être visitées avec ou sans la présence des jeunes.

Nous pouvons citer :

- L'ESAT Jaffrin ; L'ESAT Myriade ; L'ESAT hors les murs de l'APAJH ; L'ESAT Denis Cordonnier ; L'ESAT Les ateliers du Giers,
- Les centres de formation ACFOR et SEPR ; Les Clés de l'atelier, Visio conférence avec les compagnons du devoir.

En parallèle, les assistantes de service social se documentent régulièrement et participent à différentes formations ou colloques. Aussi, elles ont pu être formées à l'écoute groupale et au travail institutionnel avec les familles (ADSPF) au travers de quatre journées. Elles ont également assisté au colloque « *Enfants et pornographie : faut-il s'inquiéter ?* » (WE ARE LOVER) et à celui de la CAF/CPAM « *Les droits des jeunes de moins de 25 ans* ». Enfin, les deux assistantes de service social ont pu participer pour la première fois aux 3 journées organisées par le congrès de l'AIRe sur le thème « *Un environnement capacitant* ».



Il s'agit des rendez-vous matérialisés sur l'agenda des deux assistantes de services social, seul moyen actuel de comptabiliser ces temps de travail. Ne sont pas comptabilisés dans ce schéma les temps de réunions hebdomadaires, les temps d'écrits professionnels, ni les temps informels (collègues, partenaires, familles et jeunes accompagnés).

LES ACTIVITES OU PARTENARIATS INTERNES AU DITEP :

Durant cette année 2023, le service social a pu participer à l'élaboration et la mise en place de plusieurs projets d'action collective au sein du DITEP et à destination des jeunes, des familles et des partenaires. Ces actions sont :

Déjà effectives :

- **Travail avec le CPEF⁷** : A la suite des rencontres organisées entre le CPEF et le DITEP, il est apparu au sein des équipes une méconnaissance du cadre juridique et social autour du thème « *vie affective et sexuelle chez les adolescents* ». Aussi, toujours avec le CPEF mais cette fois-ci avec l'infirmière du DITEP, nous avons élaboré une intervention de sensibilisation auprès des équipes. L'objectif était de pouvoir échanger sur la place du professionnel en DITEP, celles des parents et de faire le point sur les partenaires à solliciter selon différentes situations. Les notions de « majorité sexuelle », de « secret professionnel » ou encore de « consentement » ont pu être discutées. Afin de pouvoir évoquer le thème sous le prisme pénal, nous avons sollicité différents professionnels (gendarmerie, police) qui n'ont pas pu répondre favorablement. C'est finalement la juriste du service Info Droits Victime de l'association Le MAS qui a répondu à notre demande. Nous avons pu nous rencontrer quelques fois afin de préparer de nouvelles interventions auprès des équipes.

- **Café des familles** : au cours de l'année 2023 nous avons réalisé quatre « Café des familles ». Pour rappel, l'origine de la mise en œuvre de ce projet remonte à l'année 2022. L'idée étant de donner plus de place aux familles des jeunes du DITEP. Ces temps de rencontres ont eu lieu le jeudi matin pendant 2 heures la première semaine des vacances scolaires. Les deux assistantes sociales étaient présentes pendant ces temps ainsi que deux psychologues. Lors de la rentrée scolaire en septembre 2023, ces temps ont été repensés avec, toujours la présence des deux assistantes sociales, mais la participation d'un(e) seul(e) psychologue. S'est greffée également une autre professionnelle (orthophoniste) qui avait pour rôle de s'occuper des éventuels frères et sœurs des jeunes, pour qui les parents n'avaient pas trouvé d'autres moyens de garde. Six parents ont été présents sur la totalité de ces rencontres dont trois lors de la dernière séance. Des thèmes comme le regard porté sur le handicap, les difficultés du quotidien (addiction aux écrans, difficultés de sommeil ou alimentation) ou encore l'avenir professionnel des jeunes ont émergé dans les discussions.

- **Groupe majorité** : Pour rappel ce groupe est à destination des jeunes étant majeurs ou approchant de l'âge de la majorité (de 17ans à 20 ans). L'objectif est de les sensibiliser aux obligations du nouveau statut de majeur et des attentes de la société lorsque l'on devient un adulte. Ces temps ont été encadrés par deux éducateurs spécialisés et les deux assistantes de service social. Ils ont eu lieu le vendredi après-midi pendant 1 heure. Au cours de la première partie de l'année (de janvier à juin 2023), cinq séances ont été programmées. Les thèmes abordés ont été les suivants : Code et permis de conduire, le budget, citoyenneté et responsabilité, les documents administratifs et la santé. La séance sur le thème de la santé a été annulé faute de jeune. Sur l'ensemble des séances, 13 jeunes ont participé avec un noyau de trois jeunes qui ont participé à l'ensemble des séances. A la rentrée de l'année scolaire 2023/2024, nous avons agrandi la tranche d'âge aux jeunes de 16 ans ayant pour projet de faire une formation en apprentissage. En effet, ces jeunes auront le statut de salariés et seront confrontés à un certain nombre d'obligations en lien avec la vie d'adulte. Nous avons réalisé une séance d'introduction en septembre pour parler de l'objectif de ce groupe, puis une autre séance en octobre sur le thème du permis de conduire. Nous avons organisé ces séances le vendredi avant les vacances scolaires afin de faciliter le repérage pour les jeunes et les professionnels.

⁷ Centre de Planification et d'Education Familiale

- **Portes ouvertes** : En lien avec le pôle social, les deux assistantes de service social ont concouru à l'organisation d'une porte ouverte à l'intention de l'ensemble de nos partenaires. L'objectif était de pouvoir donner une lisibilité sur nos missions d'accompagnement auprès de jeunes. Cette porte ouverte a eu lieu le 9 novembre 2023 de 9h30 à 14h00 sur trois créneaux différents. Les professionnels pouvaient également partager un temps de repas le midi. 80 personnes sont venues découvrir notre établissement. Le service social a contribué à des supports écrits comme le power point diffusé pendant cette matinée, mais aussi une plaquette écrite remise aux partenaires.
- **Café des anciens** : Au cours de l'année 2023, nous avons réalisés deux rencontres « Cafés des anciens » (mars et juin). Quatre jeunes ont participé. Ces temps ont eu lieu le jeudi soir de 17h à 19h. Le café des anciens est essentiellement porté et coordonné par l'éducateur du service de suite mais les deux assistantes sociales sont présentes pendant ce temps.

Ces temps collectifs donnent lieu à de nombreux temps de préparations : supports visuels et écrits, comptes rendus, temps de coordination avec les professionnels des différents groupes.

En cours de préparation et perspectives :

Pour l'année à venir, le service social prévoit en lien avec d'autres collègues de créer un livret d'accueil pour les stagiaires. Ce travail avait déjà été largement amorcé par la stagiaire accueillie début janvier 2023.

En outre, le travail avec le CPEF se poursuit avec la préparation au cours de l'année 2023 de l'intervention d'une juriste à l'attention des équipes du DITEP.

Cette fin d'année 2023, le service social a également amorcé la participation à un groupe de travail inter DITEP associatif sur le thème des procédures d'admission et le processus d'accueil.

Le service social a également pour projet la mise en œuvre de réunions d'informations collectives à l'intention des familles et des jeunes qui ne sont pas encore accompagnés par le DITEP. L'objectif premier étant une présentation de l'établissement et une première rencontre avec ces familles qui souhaiteront entamer un processus d'admission.

Les activités ou partenariats externes au DITEP :

Dans l'exercice de ses fonctions, le service social trouve ressource au travers différents contacts extérieurs.

Aussi, il poursuit sa participation au « Groupe Ado » réunissant tous les acteurs de la prise en charge des « ados – jeunes adultes » sur le territoire de Givors et Grigny (Mission Locale, PRE⁸, Éducation Nationale, CMP/CATTP/CMPP, PAEJ⁹, CSES¹⁰, Éducateurs de prévention...) dans le cadre du CLSM¹¹.

En parallèle, elles ont également renouvelé leur participation au Collectif ASS Handicap Rhône ainsi qu'au Collectif ASS DITEP. Ce dernier donne lieu à environ quatre temps de réunion par an et l'un d'eux a pu être réalisé au DITEP.

Salomé BILLIER a pu s'inscrire au groupe de réflexion « relai, répit, repli » porté par l'AIRe. En effet, ce groupe a pour but de faire émerger la création d'un lieu ressource pour les enfants et adolescents accompagnés par nos structures. Le groupe est pour le moment composé par les DITEP de la région lyonnaise.

Émilie Fayolle a pu participer au « groupe inter-partenarial situation complexe ». Ce groupe externe au DITEP permet d'exposer des situations difficiles et complexes auprès de divers partenaires. Cet espace de réflexion permet des échanges et retours d'expériences qui peuvent parfois contribuer à l'amélioration de certaines situations.

⁸ Programme de Réussite Éducative

⁹ Point d'Accueil Écoute Jeunes

¹⁰ Centre de Santé et d'Éducation Sexuelle

¹¹ Comité Locale de Santé Mentale

Le service social a également participé au groupe ressource du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de Givors. Il s'agit de temps d'échanges entre professionnels qui accompagnent des personnes avec des problèmes d'addictions.

Enfin, cette année les deux assistantes de service social ont pu accompagner une stagiaire de 1^{ère} année à découvrir la profession et leurs missions spécifiques au DITEP. Cet accompagnement s'est effectué du 3 janvier au 17 mars 2023. Cela a nécessité de se rendre à 1 réunion au sein de son école, la Croix Rouge Française, et à organiser différents points avec sa formatrice-école.

ACTIVITE DU SERVICE DE SUITE

Au 31/12/2023 le nombre de jeunes pouvant potentiellement relever du service de suite est de 93 jeunes, dont 25 sortis la même année. Huit d'entre eux du fait d'une non-adhésion au projet proposé, et ce, en accord avec les familles et malgré les ultimes propositions et/ou sollicitations des équipes pluridisciplinaires.

Il en découle la non-sollicitation du service de suite malgré de nombreuses propositions des équipes.

Pour autant, les jeunes conservent la possibilité de solliciter le service de suite durant 3 ans à compter de leur sortie effective. Pour les jeunes dont nous assurons le suivi, il continue en fonction de leur situation du moment. Certains obtiennent un diplôme (CAP...) ou une qualification, d'autres ont entamé des formations, se sont inscrits à la mission locale, ou sont en emploi soit en milieu l'ordinaire soit en ESAT.

Quelques jeunes restent en difficulté et en rupture plus ou moins prononcée dans les liens avec le service de suite de l'ITEP.

La plupart du temps, le service de suite reste un « filet de sécurité » pour les jeunes voire leur famille et en soutien vis-à-vis des partenaires extérieurs, tant grâce à sa connaissance du jeune que de son parcours.

En 2023, le service de suite a accompagné et soutenu, en lien avec les équipes pluridisciplinaires, certains jeunes encore inscrits au DITEP notamment en offrant la possibilité d'établir des conventions de stage en milieu protégé sans limite de temps, outil utilisé régulièrement au bénéfice des jeunes. Certaines situations mobilisent le service de suite de manière intensive lors de périodes de mise en œuvre d'un projet. Lorsque ce projet abouti le service reste plus ou moins actif en fonction des situations mais toujours en veille.

Les temps de recherche de partenaires, de structures à chaque fois différentes en fonction des situations sont par moment chronophages. Un travail de partenariat avec différents intervenants se met alors en place (patrons d'entreprises, Mission locale, ESAT, Établissements d'insertions...).

Le « Café des anciens » a, à nouveau été proposé une fois par trimestre, un jeudi de 17h à 19h au sein du DITEP. Deux rencontres ont eu lieu en 2023. Trois jeunes sont venus à la première rencontre, deux jeunes filles à la deuxième et sont arrivés à 18h30, sachant que le « café des anciens » finissait à 19h. Sur l'ensemble des rencontres, le constat est que peu de jeunes se mobilisent pour ces temps proposés. Nous n'arrivons pas à savoir pourquoi aussi en septembre 2023, un sondage par SMS avec un QR code a été lancé auprès des jeunes pour améliorer ce temps. Seule une dizaine de jeunes ont répondu sans que les réponses nous permettent de tirer des conclusions probantes. Ce temps sera reconduit sur l'année 2024 sous une autre forme (le pôle social y travaille).

Un groupe « Majorité » a été également mis en place par le pôle social avec la participation du service de suite. L'objectif est d'aborder avec les jeunes majeurs (ou bientôt majeurs) différentes notions liées à leur futur statut d'adultes mais également de faire connaître le service de suite. Des thèmes tels que le budget, la santé, les documents et démarches administratifs, le permis de conduire, la responsabilité, les relations ...ont été abordés. Ce groupe sera reconduit en 2024.

ACTIVITE DE L'EMAS

Contexte :

L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) de Givors est rattachée au **DITEP la Cristallerie** situé sur la commune de Givors. Elle est placée sous la responsabilité de M. MAHDADI, directeur de l'établissement. Elle est actuellement dotée d'1 ETP, poste de coordonnatrice du dispositif. Le déploiement de l'EMAS sur la circonscription de Givors a **débuté en janvier 2020**, et fait suite à la circulaire du 14 juin 2019.

Dans le Rhône, 12 circonscriptions sur les 32 circonscriptions du département bénéficient de l'intervention d'une EMAS. 11 EMAS couvrent ce territoire, elles sont portées par 8 associations œuvrant ensemble dans le cadre d'une convention de partenariat co-signée. Les équipes mobiles d'appui sont créées pour intervenir **auprès des professionnels de l'éducation**.

L'année 2023 a permis la mise en œuvre de nombreux projets, en lien avec l'équipe de circonscription de l'éducation nationale. Son activité, relative au fonctionnement académique, s'inscrit dans une dynamique de projets élaborés pour une année scolaire. Certains projets ont donc abouti sur le premier semestre 2023 (année scolaire 2022-2023) et d'autres ont émergé et ont été réalisés ou partiellement réalisés sur le seconde semestre (année scolaire 2023-2024). Le lien avec l'équipe de la circonscription dont les interlocuteurs principaux sont les CPC, l'IEN et l'EPRC s'inscrit dans une réelle démarche de coopération.

L'équipe a bien identifié les fonctions et missions du dispositif mais aussi les limites de son champ d'action. Les saisines sont concertées, et la confiance accordée au dispositif permet une mise en œuvre souple des projets. Pour ce faire, des outils ont été formalisés : parcours d'adressage des demandes, modalités d'intervention par mission, rédaction et transmission d'écrits professionnels, cadre d'utilisation de l'espace ressources, questionnaires qualité, fichier de suivi des saisines partagé, réunions de concertation hebdomadaire.

L'EMAS a pour objectif de poursuivre la mise en œuvre des missions énoncées dans le cahier des charges.

Pour ce faire, elle participe à la fluidité du lien entre les acteurs du médico-social et de l'éducation Nationale. Elle apporte un étayage, et un soutien aux équipes de la communauté éducative dans le cadre de l'application des missions du dispositif, relatives à la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers.

Elle participe aux rencontres du collectif des coordonnatrices du Rhône, aux rencontres régionales des coordonnateurs EMAS PEP et aux rencontres du réseau EMAS France. La coordonnatrice bénéficie d'Analyse de la Pratique Professionnelle et de formations dans le cadre du collectif EMAS Rhône.

Pour accompagner le maillage territorial, l'EMAS est représentée dans des instances comme le CLSM, les rencontres Cité Educative (avec portage de projet) et anime un groupe de travail avec les équipes mobiles du secteur. Ce groupe de travail se réunit à raison d'une fois tous les deux mois dans l'objectif d'articuler l'action des différents acteurs sur le territoire, de se concerter sur les besoins et demandes, et de rendre dynamique les compétences propres à chacun. Elle est aussi en lien avec des Pôles Ressources tels que le CRA, La Souris Verte et des acteurs du territoire : professionnels en libéral, services éducation des communes, services de Santé, PMI...

Activité quantitative :

Sollicitations totales	64
Sollicitations réorientées	3
Sollicitations par types de structures	
<input type="checkbox"/> Maternelle	37
<input type="checkbox"/> Élémentaire	25
<input type="checkbox"/> Collège	1
<input type="checkbox"/> Lycée	0
<input type="checkbox"/> Périscolaire	1
Intervention à destination des élèves In Personae	0
Interventions à destination des professionnels	
- Par fonction :	
<input type="checkbox"/> Coordonnateur	675
<input type="checkbox"/> Personnes ressources	52
- Par structures :	
<input type="checkbox"/> Maternelle	495
<input type="checkbox"/> Élémentaire	148
<input type="checkbox"/> Collège	32
Types d'interventions	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	80
<input type="checkbox"/> Formation	140
<input type="checkbox"/> Appui et conseil	150

Activité qualitative

Points d'appui/ leviers identifiés :

- Qualité du lien EN/EMAS sur la circonscription : relation de confiance/coopération avec l'ensemble des acteurs
- Accueil, engagement des enseignants et autres professionnels de la circonscription
- Mise à disposition des compétences EPRC/coordonnatrice EMAS enrichies par des temps de formation et de réflexion communs
- Travail partenarial et communication fonctionnelle EPRC, EMAS, RASED, CPC, médecine scolaire...
- Complémentarité des regards et des compétences
- Mise en synergie des professionnels ressources du secteur (EN/ESSMS)
- Implication de l'EMAS dans le plan de formation des PE (en regard croisés PE, ATSEM, AESH, périscolaire) concerté avec les services d'éducation.
- Engagement et mobilisation des professionnels du DITEP dans les actions EMAS

Le collectif EMAS Rhône est un support indispensable qui favorise le déploiement de projet et le partage de ressources. Le collectif EMAS Régional PEP est une ressource de qualité et impulse une dynamique qui favorise la coordination et la concertation des missions et actions du dispositif. Les EMAS du Rhône ont déposé un projet de mobilité internationale ERASMUS+ co-porté par les 8 associations, soit les 11 ESSMS en partenariat avec l'éducation nationale. Le projet intitulé ACCESS (Développer la Coopération Européenne pour l'Éducation Inclusive), approuvé par l'agence européenne, va permettre la mobilité conjointe de professionnels des EMAS et de l'éducation nationale du département (Italie et Portugal).

Freins identifiés :

- Lisibilité du partenariat EN/ARS (niveau départemental/régional/national)
- Identification des ressources internes à l'éducation nationale et difficulté ou réticence à les solliciter
- Identification et lisibilité des ressources ESSMS/sanitaire

- Professionnalisation du métier d'AESH : manque de moyens humains/de formation/d'articulation
- Difficultés d'accès au soin (CMP/CMPP/libéraux...) : saturation et raréfaction
- Intervention tardive sur des situations « enkystées » de niveau 2 EN : visée préventive - sentiment d'incompétence et de culpabilité importante des équipes scolaires dans l'accueil d'enfants présentant des troubles importants – complexité des situations d'enfants relevant de la protection de l'enfance et présentant des particularités de développement
- Temps disponibles de formation et de restitution difficiles à planifier (AESH souvent emplois multiples / enseignants : temps de formation saturés)
- Limitation des possibilités d'adaptation en raison des locaux ou moyens financiers (matériel adapté)
- Demandes dites hors secteur : non couverts par une EMAS
- Les moyens actuels de l'EMAS sont insuffisants au regard des besoins de la circonscription. Il est à ce jour impossible de développer les interventions dans les collèges, lycées et le lien avec la MDPH.

Perspectives :

- Harmoniser les actions des EMAS sur le territoire
- Favoriser la lisibilité du territoire : ressources EN/ESSMS/sanitaire
- Participer aux instances de réflexions départementales, régionales et nationales

LES PROJETS DE L'ANNEE

Au cours de l'année 2023, nous avons porté plusieurs projets au niveau institutionnel. Ceux-ci avaient pour vocation d'insuffler une culture commune pour l'ensemble des équipes pluridisciplinaires sur des thèmes précis et ainsi promouvoir des réponses communes et adaptées quant aux problématiques en lien avec la clinique des adolescents et des familles que nous accompagnons.

Le Centre d'Éducation et de Planification Familial (CEPF) est intervenu sur les temps de réunion d'équipe sur la question de la sexualité (tant sur le plan éducatif que sur le volet juridique). Cette action, déployée sur l'année pour l'ensemble des équipes pluridisciplinaire, se poursuivra sur une partie de l'année 2024.

L'Association Filactions est intervenue, pour la première fois cette année, afin d'aborder avec les jeunes accompagnés les questions de violences sexistes et conjugales. Cela sera reconduit en 2024.

Nous avons également pris appui sur un accompagnement de Yves Jeanne (à compter du 4^{ème} trimestre de l'année 2023) pour réfléchir sur les questions de l'autorité, de la violence et des sanctions.

Pour rappel, Yves Jeanne est Maître de Conférences en Sciences de l'Éducation à l'Université Lumière Lyon 2 (auteur de Dépasser les violences des adolescents difficiles : le pari de l'éducation).

Les travaux se poursuivront également jusqu'à l'été 2024.

Nous nous sommes inscrits pleinement en 2023 dans des actions de formation et d'appropriation de l'interface Via Trajectoire grâce au travail remarquable de nos Assistantes de Service Social que nous tenons ici à saluer.

Nous avons également confirmé la mise au travail en transversalité des éducateurs d'ateliers avec ceux du DITEP de Gerland afin, là aussi, d'insuffler une culture commune et promouvoir, à terme, une potentielle mutualisation des outils et moyens.

Enfin, notre DITEP s'est porté volontaire pour entrer dans les travaux de l'AIRE concernant l'expérimentation d'un nouveau mode de comptabilisation de l'activité. Après un trimestre « d'essai » entre octobre et décembre 2023 (ayant pour objectif de s'approprier les outils), l'année 2024 sera une année pleine et les données récoltées devraient nous permettre, au niveau régional et national, de faire une analyse fine.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES

Le travail avec les familles est un des points constants de réflexion au sein de La Cristallerie. Depuis plusieurs années maintenant, il fait ainsi l'objet de formations collectives régulières pour aider les professionnels à mieux comprendre certains fonctionnements familiaux et à mieux accompagner les familles, chacune dans ses singularités.

Ce travail se décline tout d'abord au travers d'échanges téléphoniques réguliers entre les professionnels, notamment les éducateurs référents, et les parents mais aussi sous formes de rencontres informelles.

Il se décline aussi par des rendez-vous plus formalisés qui rythment l'année : au moins un, pour finaliser l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement et le signer ensemble, et trois pour la remise des bilans trimestriels (1 samedi matin avant Noël, au printemps et fin juin/début juillet).

Nous essayons, autant que possible, d'être attentifs à la place de chaque parent dès l'admission.

Celle-ci a d'ailleurs été complètement repensée ces dernières années afin, qu'après un premier entretien d'accueil avec le directeur, le médecin pédopsychiatre et un des trois adjoints de direction, une réponse positive puisse être donnée dans les jours suivants aux parents. Une fois leur accord retourné à l'établissement, les rendez-vous ensuite proposés pour préparer l'accueil effectif du jeune s'inscrivent donc déjà dans un processus de travail avec la famille.

Les parents sont aussi sollicités pour participer au Conseil de la Vie Sociale (3 réunions par an) avec une participation qui reste néanmoins limitée (1 à 3 familles présentes en moyenne).

Enfin, lors de la journée de rentrée, les familles sont invitées à partager un buffet le midi avec leurs enfants et les professionnels ce qui permet des temps d'échanges plus informels très précieux dans le lien qui peut s'établir avec certains parents.

Au-delà du simple contact, ces temps permettent à tous les acteurs de poser des jalons solides d'une collaboration pour l'année scolaire qui s'annonce.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

En 2023, comme l'année précédente, La Cristallerie a conventionné avec les établissements scolaires dans le cadre des Unités d'Enseignement Externalisées mais aussi avec l'ensemble des établissements scolaires accueillant un ou plusieurs jeunes accompagnés par le DITEP.

Des conventions ont aussi été formalisées avec le DITEP de Villeurbanne, celui de Gerland, celui de Clair 'Joie mais également avec l'IMPro de Mornant pour permettre à des jeunes accompagnés par ces établissements de bénéficier de temps sur un atelier sur La Cristallerie (2 jours par semaine) via des stages de découvertes.

Au total, ce sont 6 jeunes, hors file active, qui ont pu bénéficier de ce partenariat.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Le 25 avril 2023, le DITEP La Cristallerie a vu son projet de dispositif validé officiellement par le Conseil d'Administration. Ce travail, mené de manière coordonnée, concomitante et complémentaire au sein des 3 DITEP des PEP69/ML a favorisé une dynamique de secteur et la construction d'un dispositif d'accompagnement à l'échelle de l'ADPEP69/ML. Ce projet s'est inscrit dans une démarche participative de l'ensemble des salariés, des jeunes, des familles et des partenaires institutionnels.

Il s'agit aujourd'hui de décliner et de faire vivre ce projet au travers de fiches-action tant au niveau du secteur DITEP de l'association qu'au niveau de notre établissement.

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

La réforme de la loi du 30 juin 1975 doit conduire les établissements sociaux et médico-sociaux à élaborer, mettre en place et contrôler une organisation qui respecte :

- Le droit des usagers
- Des principes éthiques et déontologiques
- Des pratiques d'action et des garanties de bon fonctionnement
- Une planification sociale et médico-sociale
- Des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
- Des règles budgétaires et de financement

En 2023, à l'occasion de la finalisation du redéploiement d'une partie de notre activité sur la commune de Bron, nous avons remis à jour le livret d'accueil de La Cristallerie.

Conformément aux fiches action de notre projet de dispositif un diagnostic complet, ainsi qu'une remise à jour, de l'ensemble des outils de la loi 2002-2 seront engagés courant 2024.

LES OUTILS DE LA LOI N°2002-2 (REFORME DE LA LOI DE 1975)



A ce jour, comme évoqué précédemment, le DITEP La Cristallerie doit effectuer un gros travail de mise à jour des outils de la Loi 2002-2. Cela concerne plus particulièrement le livret d'accueil (que nous devons rendre plus lisible et plus accessible aux jeunes et aux familles), le Projet Personnalisé d'Accompagnement (qui dans sa forme actuelle ne facilite pas le passage d'un DITEP à l'autre au sein même de notre association. Il n'empêche que le contrat de séjour de chaque personne accompagnée fait l'objet d'une signature par l'autorité parentale. Par ailleurs le conseil de la vie sociale est actif au sein de l'établissement.

L'ORGANISATION INTERNE

Depuis notre passage en Dispositif Intégré, notre organisation s'efforce de répondre au plus près des besoins d'accompagnement de chaque jeune et éviter les ruptures de parcours, La Cristallerie s'est réorganisée, dès la rentrée de septembre 2019, en trois unités : l'unité Givors 1, l'unité Givors 2 et l'unité de Vénissieux devenue « **Unité Bron** ».

Chacune d'entre elles est sous la responsabilité d'un cadre intermédiaire (Adjoint de Direction).

CHACUNE DE CES 3 UNITES :

- Accompagne environ 35 à 40 jeunes de 12 à 20 ans dans une logique de territoire.
- Est composée d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels (thérapeutes, éducateurs, professeurs des écoles).

- Bénéficie, en son sein, de toutes les modalités d'accompagnement : accueil en journée dans les murs de l'établissement, accueil sur une des deux Unités d'Enseignement Externalisées (UEE), suivi ambulatoire, ateliers préprofessionnels, emplois du temps partagés et/ou aménagés selon les besoins, stages en entreprise... Un jeune peut, par exemple, être deux jours au collège, un jour en classe externalisée, un jour en atelier et bénéficier d'une nuit à l'hébergement séquentiel ; sachant que cet emploi du temps changera si l'évolution de sa situation le nécessite.
- Continue à bénéficier de possibilités d'accueil pour les jeunes sur l'Unité d'Hébergement Séquentiel (1 à 4 nuits par semaine selon les besoins).
- Bénéficie des ateliers préprofessionnels qui resteront tous basés à Givors afin de garder la spécificité de La Cristallerie et la diversité des propositions d'ateliers. Les jeunes accueillis à terme sur le site « Sud Métropole » se rendront sur le site de Givors les jours où ils seront en ateliers (en moyenne 2 jours par semaine). Pour ces adolescents, âgés de 14 ans au moins, ces trajets seront un appui pour développer l'autonomie indispensable notamment lors de stages.
- Bénéficie de temps d'éducateurs dédiés à la référence de projets/parcours et à de nouvelles formes d'accompagnement pour les jeunes en situation de décrochage (suivi hors les murs, visites à domicile, liens avec les infrastructures du quartier ou de droit commun...).

Des réunions par unités ou institutionnelles permettent des espaces d'élaboration et de coordination.

LA DEMARCHE QUALITE

Depuis l'année 2022, la démarche d'amélioration continue de la qualité a été abordée au travers des travaux de réécriture du projet de dispositif.

En effet de nombreuses réunions pluridisciplinaires ont eu lieu. Elles ont été l'occasion de faire un diagnostic précis de la qualité de notre action. Le projet d'établissement finalisé devra répondre de manière efficiente aux besoins repérés et mis en exergue (au travers des questionnaires jeunes/familles, partenaires, salariés...).

Ces temps d'échanges ont eu lieu tant au niveau du secteur DITEP de l'association qu'au niveau de l'établissement. In fine, ce travail, d'une importance considérable, nous permet d'envisager les 5 années à venir par le prisme de 4 fiches actions majeures au niveau du dispositif étant elles-mêmes une déclinaison des fiches actions du secteur DITEP.

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Au cours de l'année 2023, nous avons transmis 4 déclarations d'évènements indésirables graves à l'ARS. Ce chiffre est identique à celui de 2022.

- Le 16 janvier 2023 : Acte de malveillance par 3 jeunes à l'encontre d'un personnel enseignant
- Le 30 mai 2023 : Fait de violence d'un jeune à l'encontre d'un autre jeune de l'établissement
- Le 13 septembre 202 : Fait de harcèlement de plusieurs jeunes à l'encontre d'un autre jeune de l'établissement
- Le 20 décembre 2023 : Difficultés et tensions au sein de l'équipe sur l'unité d'hébergement séquentiel

A chaque fois ces déclarations ont été l'occasion d'un échange avec l'ARS avec pour finalité un traitement le plus objectif possible adossé à de précieuses préconisations. A chaque fois le(s) jeune(s) concerné(s) ont été

réintégrés dans l'établissement et l'accompagnement s'est poursuivi, hormis pour le jeune, victime de harcèlement, pour lequel la maman nous a demandé de l'accompagner pour trouver une autre solution. Un relai avec le DITEP de Vienne (lieu de résidence de la maman) s'est finalisé et le jeune est désormais accompagné par cet établissement.

Enfin, La direction départementale de la protection des populations du Rhône a effectué un contrôle de la cuisine collective gérée par notre prestataire (la société Newrest) le vendredi 28 avril matin. Ce contrôle a fait état de manquements (dont certains étaient de la responsabilité de la société Newrest et d'autres incombant à notre établissement). Une mise en demeure nous a été notifiée accompagnée d'un rapport détaillant l'ensemble des points à corriger, cette mise en demeure a été levée en octobre 2023, une fois le plan d'action et les mesures correctives mises en œuvre et réalisées.

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

□ Fiche action n°1.2 : dynamiser le parcours de scolarisation et d'études supérieures

- Action 1.2.3 : Développer les modalités externalisées de scolarisation, soutenir la scolarisation en interne dans les UE du DITEP (2020-2022) :
- cf. parties précédentes sur l'unité d'enseignement et le fonctionnement des unités

□ Fiche action n°1.3 : développer le fonctionnement en dispositif

- Mise en place et organisation du DITEP depuis septembre 2019
- Transformation effective des places de l'UAR en 17 places ambulatoires effective depuis le 1er septembre 2020
- Dynamiser les places d'internat séquentiel : en 2022, nous constatons une légère augmentation de l'activité de l'unité d'hébergement. La stabilisation de l'équipe devrait pouvoir confirmer cette tendance.
- Diversifier le partenariat : cf. partie précédente sur le partenariat. A noter qu'un travail s'est engagé avec les autres DITEP de proximité sur la répartition du territoire (en particulier en ce qui concerne l'offre pour les enfants de moins de 12 ans sur la commune de Givors). Les ateliers préprofessionnels sont par ailleurs ouverts à l'accueil de jeunes d'autres DITEP.

□ Fiche action n°1.4 : développer le parcours préprofessionnel et travailler le passage vers l'âge adulte

- Les ateliers préprofessionnels constituent tout un support, un média permettant une découverte et une sensibilisation au milieu professionnel. Ils contribuent à proposer une progressivité adaptée à chaque jeune.
- L'unité d'enseignement externalisée au sein du lycée professionnel CASANOVA contribue également à favoriser l'inscription dans une formation qualifiante, type CAP, pour certains adolescents.

ACTIONS TRANSVERSALES A CHAQUE ESMS :

- Déployer le CVS et les groupes d'expression : La Cristallerie s'inscrit dans une volonté de soutenir le développement et la dynamique du CVS avec des élections des représentants des jeunes dans un bureau de vote avec des urnes, un isolement, le dépouillement des bulletins (ce caractère plus solennel de l'élection est un support intéressant autour de la citoyenneté), incitation des parents à participer à cet espace d'échange, temps de parole des réunions majoritairement dédié aux jeunes, comptes rendus diffusés à toutes les familles... 3 réunions du CVS en 2023.
- Élaboration des plans bleus : plan actualisé en 2023
- Inscription dans la dynamique territoriale : cf. partie précédente sur le partenariat

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

Tout au long de cette année 2023, nous nous sommes attachés à améliorer les conditions d'accueils des jeunes et les conditions de travail des salariés en organisant les travaux et la maintenance des bâtiments.

- UG2 : changement des dalles de faux plafond isolantes (été 2023).
- Atelier Métallerie : Fabrication et pose du portail de l'atelier par l'éducateur technique en chantier éducatif.
- Villa (bureaux du pôle thérapeutique) : changement d'une porte extérieure et des portes intérieures du deuxième étage pour plus de confidentialité des échanges, les peintures ont été rafraîchies dans le hall d'accueil, la montée d'escalier et sur toutes les portes, y compris celles de l'infirmerie.
- Cours extérieures : pose d'une table de ping-pong et de cages de handball, enrobé de la cour refait par l'atelier multiservices pour boucher des trous.
- Self : réfection de la cuisine à la suite du passage des services vétérinaires (peinture de la réserve des produits d'hygiène, agencement de la réserve alimentaire, changement des grilles d'évacuation...).
- Restaurant pédagogique : réfection de la peinture de la cuisine par l'atelier bâtiment.
- Atelier bâtiment : création d'un point d'eau.
- Atelier espaces verts : changement du tableau électrique (l'ancien n'était plus conforme).
- Unité d'hébergement : changement d'une chaudière, réparation de volets roulants, achats de 4 lits.
- Changements des centrales d'accès bâtiments Bucheron et Villa (le serveur interne avait grillé, nouveau logiciel de paramétrages des accès sur serveur web).
- Changement du cumulus bâtiment Bucheron.
- Maintenance, réparation et agencement courants.
- Lever des observations électriques et incendie des différents rapports d'organismes de contrôle agréés.
- Changements des batteries de la centrale incendie.
- Achat d'une grue dans l'atelier métallerie pour faciliter les manutentions, qui sera fonctionnelle début 2024.
- Achats de 6 ordinateurs fixes et de 7 ordinateurs portables.
- Achats de tenues et d'Équipements de Protection Individuelle pour l'équipe des services généraux.
- Nettoyage de la façade par l'entreprise MARTINEZ.

Nous avons engagé les études/ projets/ devis/ contrats suivants :

- Travail sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- Contrat de maintenance des VMC par l'entreprise DOMBES HOTTES.
- Contrat de maintenance des équipements de cuisine et de blanchisserie par MARESCOL.
- Études, programmation et suivi des travaux (plâtrerie/peinture, plomberie, anti-intrusion, sols, systèmes et matériels incendie) pour l'unité de Bron.

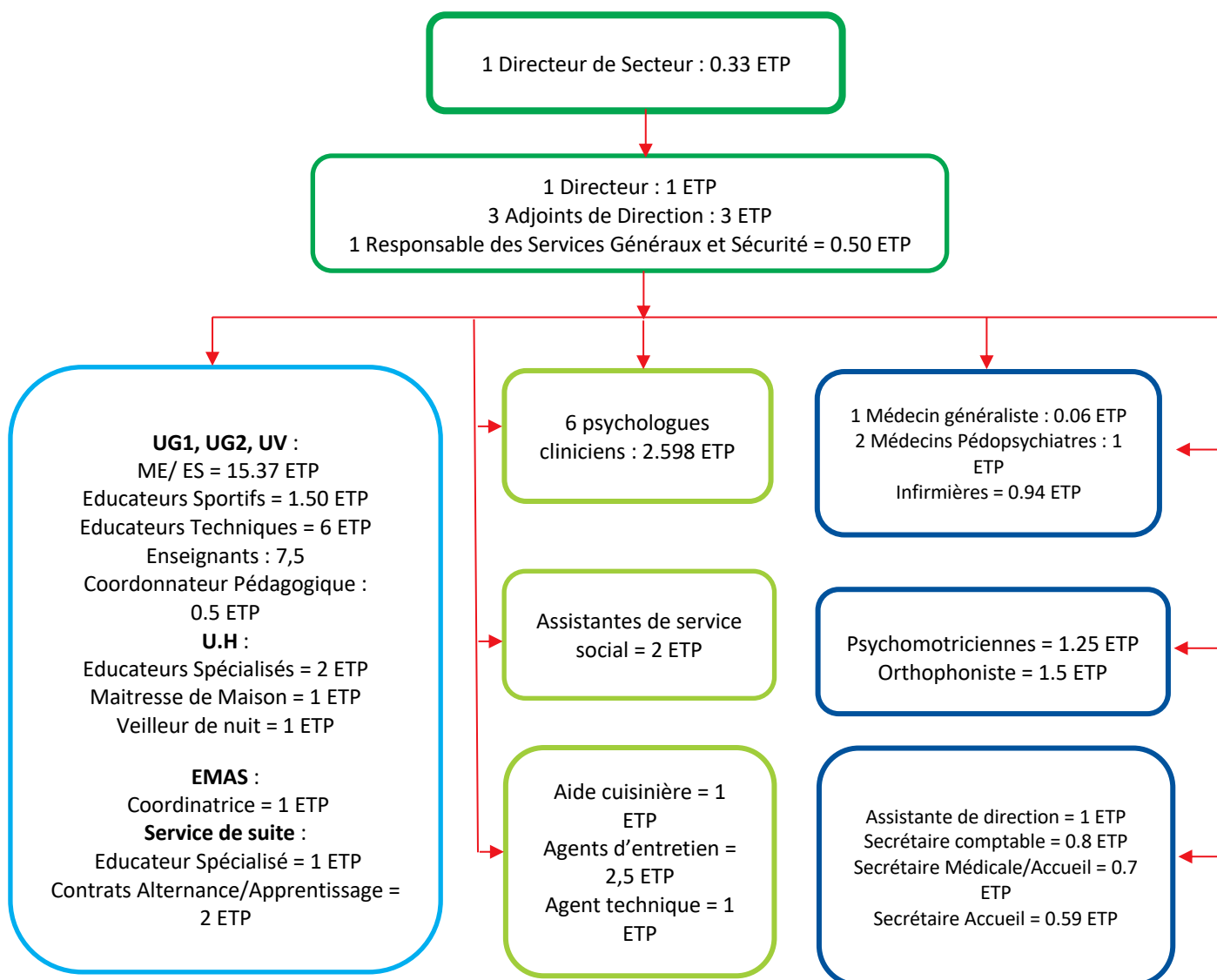
FORMATIONS MISES EN ŒUVRE :

Sécurité des personnes et des biens afin de garantir la sécurité physique et sanitaire des usagers et des professionnels.

- Formation HACCP/PMS pour l'éducateur technique spécialisé cuisine et la commis de cuisine collective.
- Exercice d'évacuation réalisé par la société ADPF, pour l'unité d'hébergement en 2024.

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME



ARRIVEES / DEPARTS DANS L'ANNEE

La Cristallerie a accueilli de nouveaux collègues en 2023 :

- M. BARLET, en qualité de professeur des écoles, temps plein
- M. BOUADAM, en qualité d'Agent de Service Intérieur, CDI, temps partiel
- Mme BOUGUERRIOU, en qualité de Secrétaire d'Accueil, CDI, temps partiel
- Mme BROUSSE, en qualité de Monitrice Éducatrice, CDD, temps plein
- Mme LISSAT, en qualité de Secrétaire d'Accueil, CDI, temps partiel
- Mme LUBRANO, en qualité de Psychologue, CDI, temps partiel
- Mme MATHON, en qualité de Psychomotricienne, CDI, temps partiel
- Mme MATHEVET, en qualité d'élève BPJEPS, CDD, temps plein
- M. NADJI, en qualité de Moniteur Éducateur, CDI, temps plein
- Mme REVEL, en qualité d'Apprentie Psychomotricienne, CDD, temps plein
- Mme ROUSSEAU, en qualité de Psychomotricienne, CDI, temps partiel
- Mme ROY, en qualité de Professeure des Écoles, CDD, temps partiel

D'autres collègues sont partis en 2023 :

- Mme BOUGUERRIOU, en qualité de Secrétaire d'Accueil, CDI, temps partiel
- M. BOUKALOUHA, en qualité d'Élève Moniteur Éducateur, CDD, temps plein
- Mme DUMAS, en qualité d'Éducatrice Spécialisée, CDI, temps plein
- M. GENIN, en qualité d'Éducateur Spécialisé, CDI, temps plein
- Mme LUBRANO, en qualité de Psychologue, CDI, temps partiel
- Mme MATHON, en qualité de Psychomotricienne, CDI, temps partiel
- Mme PRETET, en qualité d'Apprentie Éducatrice Spécialisée, CDD, temps plein,
- Mme REYNAUD, en qualité de Professeure des Écoles, CDD, temps partiel
- Mme SALA, en qualité de Psychologue, CDI, temps partiel
- M. SOUCHON, en qualité de Professeur des Écoles, CDD, temps partiel

MOBILITES, RECRUTEMENTS

Au 31 décembre 2023, l'équipe de La Cristallerie est composée de 67 salariés :

- 6 personnels de direction (1 directeur de secteur à 0,33 ETP, 1 directeur et trois adjoints de direction, 1 RLE à 0,50 ETP)
- 5 personnels administratifs (1 responsable de la sécurité et 4 secrétaires)
- 28 personnels sociaux-éducatifs (2 assistantes de service social, 14 éducateurs spécialisés, 4 moniteurs éducateurs, 2 éducateurs sportifs, 6 éducateurs techniques dont 3 spécialisés)
- 13 thérapeutes (1 médecin pédopsychiatre, 1 médecin généraliste, 6 psychologues, 2 psychomotriciennes, 1 orthophoniste, 2 infirmières)
- 7 personnels des services généraux (1 maîtresse de maison, 1 surveillant de nuit, 1 agent de maintenance, 3 agents d'entretien, 1 commis de cuisine)
- 8 enseignants

Restent à pourvoir :

- 1 mi-temps de médecin pédopsychiatre
- 1 mi-temps d'orthophonie

La Cristallerie compte 58.83 Équivalents Temps Plein au 31 décembre 2023 dont 1 ETP vacant

AJUSTEMENTS DE POSTES

En 2023 la composition de l'organigramme n'a pas subi de modification.

ACTIONS DE FORMATION

Le plan de développement des compétences 2023 de l'établissement a intégré deux journées de formations collectives pour soutenir les professionnels dans l'actualisation de leurs connaissances et de leurs pratiques en soutenant l'appropriation de références théoriques :

- Une formation intitulée : « **De l'approche clinique du public accueilli en DITEP à la transformation du travail en dispositif intégré : quels constats, quels leviers ?** ». Cette formation, dispensée par l'AIRE s'est déroulée sur 2 jours les 17 mars et 28 avril 2023 (14 h). Elle a concerné un groupe pluridisciplinaire de 7 salariés.

Les professionnels ont pu bénéficier individuellement des formations suivantes :

- Une professionnelle éducatrice technique a engagé une formation en cours d'emploi « **Educatrice technique spécialisée** » dispensée par l'ARFRIPS depuis septembre 2023
- Une formation « **A l'écoute groupale et au travail institutionnel avec les familles** » dispensée par l'ADSPF sur 4 jours les 12 et 13 décembre 2022 et 17 et 18 janvier 2023 a concerné 3 salariées
- Une psychomotricienne a bénéficié de la formation : « **Evaluation des particularités sensorielles enfants et adolescents avec TND** » dispensée par l'AFREE, les 9 et 10 janvier 2023
- Une psychologue a engagé la formation : « **Le toucher, le tact et la juste distance dans la relation d'accompagnement** » dispensée par l'UCLy les 11 et 12 mai 2023
- Une psychologue a pu assister à la Conférence « **Soigner le collectif** » proposée par l'Association Santé mentale et Communautés le 24 novembre 2022
- Une éducatrice spécialisée avait souhaité s'engager dans une formation « **Tuteur de proximité** » qui n'a pu se mettre en place faute de mise en œuvre par un organisme de formation
- L'équipe des cadres du DITEP ont bénéficié d'une formation : « **Prévenir et faire face aux agissements sexistes et au Harcèlement sexuel au travail** » dispensée par un juriste en juin au siège de l'association.

PERSPECTIVES

POUR L'ANNEE 2024

REFLEXIONS ET PERSPECTIVES 2024 :

- Faire un état des lieux de la prise en charge ambulatoire afin de l'améliorer
- Veiller à mieux adapter la composition des groupes
- Veiller au contenu des sorties éducatives, pédagogiques et/ou techniques
- Poursuivre le projet du transfert « plongée »
- Amener de nombreux jeunes à se confronter de plus en plus à des stages extérieurs
- Créer un partenariat d'entrepreneurs susceptibles de prendre des jeunes en stages
- Réfléchir à une prise en charge plus adaptée dans les ateliers préprofessionnels
- Poursuivre le travail de renouvellement des outils administratifs pour faciliter la communication
- Poursuivre l'aménagement de la cour avec des tables, des bancs...
- Améliorer les temps interstitiels afin que les professionnels y maintiennent un travail éducatif nécessaire
- Créer des partenariats avec les associations sportives et culturelles du territoire pour favoriser notre implantation et l'inclusion des jeunes suite au redéploiement de l'activité
- Rencontrer et intervenir au sein des établissements scolaires du territoire pour expliquer nos missions et favoriser les inclusions individuelles
- Poursuivre la formation des professionnels par le biais d'interventions extérieures pour aider nourrir et renforcer notre socle commun de références
- Poursuivre les temps de réflexions institutionnelles

En termes de formation, nous allons reconduire en 2024 les actions de formations collectives avec M. Munoz, formateur et psychomotricien, sur le thème de la contenance et de la contention ainsi que celle dispensée par Mme Bonneville, psychologue clinicienne sur les traumatismes précoces et troubles du comportement.

CONCLUSION

L'année 2023 a été riche de travaux et de réflexions au sein du DITEP. Ceci a donné lieu à la validation du projet de Dispositif pour les cinq années à venir. Ce projet s'inscrit en droite ligne du projet associatif également finalisé en 2023. Il initie et confirme une dynamique du secteur DITEP de notre association.

Ces travaux sont également le fondement du centième anniversaire des PEP69 qui sera célébré en 2024.

La Cristallerie prendra sa part dans les festivités comme tous les autres services et établissements de l'association.

2023 a également été l'année du lancement de plusieurs projets et actions d'ampleur. Le séjour en Pologne sur le thème du « devoir de mémoire » financé en grande partie par l'Union Européenne a permis à des jeunes du DITEP de partir une semaine après des mois de préparation avec des professionnels que nous tenons à remercier et féliciter pour leur engagement.

2023 a, par ailleurs été l'année de lancement d'un projet innovant. En effet, une compagnie de théâtre (La Nième Compagnie) va « élire domicile » à la Cristallerie dans le cadre d'une résidence d'artistes jusqu'en 2025 avec pour objectif la création d'une pièce (sur le thème des supers héros aux supers pouvoirs) pouvant impliquer tous les acteurs du DITEP (professionnels, jeunes, familles, partenaires...). La première représentation devrait avoir lieu au printemps 2025.

2023 a vu la concrétisation du redéploiement d'une partie de notre activité dans le sud de la métropole lyonnaise. Les nouveaux locaux, situés 13 Rue Léon Bourgeois à Bron, ont fait l'objet d'une réhabilitation et d'une mise en conformité afin de pouvoir être mis en service au premier trimestre 2024.

Pour conclure, 2023 peut être qualifiée d'année de stabilisation institutionnelle. Malgré un contexte sociétal anxieux, La Cristallerie en restant solide sur ses fondations et ses valeurs, reste proactive pour répondre aux besoins des jeunes que les familles lui confient, en étant sans cesse dans des réflexions et travaux institutionnels innovants.

Givors, le 27 mars 2024

Farid MAHDADI
Directeur

LISTE DES REDACTEURS

ALBAC Amélie, Psychologue
AUGUSTE Céline, Médecin psychiatre
BILLIER Salomé, Assistante de service Social
BUISSON Elodie, Psychologue
FAYOLLE Émilie, Assistante de service Social
FLECHET Claire, Infirmière Diplômée d'État
FONTANEY Serge, Adjoint de direction, responsable de l'UG1 et du pôle technique
FOUILLAT Michaël, Coordonnateur pédagogique
FORESTIER Dany, Responsables Sécurité et des Services Généraux
LANG Didier, Éducateur spécialisé
LE BOUCHER Loïc, responsable de l'unité GIVORS 2, de l'Unité d'Enseignement Externalisée « UEE » Lycée Casanova
MAHDADI Farid, Directeur de Dispositif
NATALINI Valérie, Adjointe de Direction – responsable de l'hébergement Séquentiel
OUERTANI Claire, Orthophoniste,
PAPILLON Sabine, Psychomotricienne,
SCOZZESI Cléo, Psychologue,
TROGNON Laurence, Psychologue,
ROUSSEAU Morgane et Sabine PAPILLON, psychomotriciennes
VOLEBELE Loïc, Psychologue,

ANNEXES

FICHES ACTIONS SECTEUR DITEP PROJETS DE DISPOSITIFS

FICHE ACTION AXE 1 LE PARCOURS DES ACCOMPAGNES ET LEURS FAMILLES

Axe stratégique 1	Le parcours des jeunes
Fiche action n° 1.1	Favoriser une fluidité de parcours – Prévenir les ruptures d’accompagnement.
Contexte	Les structures médico-sociales accompagnent et facilitent une logique de parcours en réduisant le plus possible les lourdeurs institutionnelles. Elles veillent à prévenir et éviter les ruptures d’accompagnement.
Finalité(s)	Accompagner de la manière la plus fluide possible le parcours de chaque jeune. Éviter les ruptures d’accompagnement.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de l’association.
Pilote de la fiche action	Direction / COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Équipe impliquée	Équipe du DITEP. Structures médico-sociales. Tous les partenaires contribuant à la mise en œuvre du projet de jeune notamment lors de sa sortie.
Modalités de réalisation de l’action	Travailler sur toutes les étapes de l’accompagnement dans une logique de fluidité de parcours. Mettre en place une organisation pour prévenir et éviter les ruptures d’accompagnement.
Sous-action 1	Améliorer l’accueil et le penser comme la pierre angulaire du projet d’accompagnement (simplifier le processus d’accueil et l’harmoniser pour les 3 DITEP de l’association)
Sous-action 2	Faciliter le changement de modalité d’accueil (passage de relai avec présentation. Création d’espaces de réflexion pour ne pas travailler dans l’urgence).
Sous-action 3	Anticiper et accompagner la sortie du DITEP en lien avec les partenaires.
Sous-action 4	Penser et développer des modalités de maintien du lien pour éviter les ruptures d’accompagnement. Veiller à un portage interdisciplinaire des situations les plus à risque de rupture.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP et inter-DITEP. COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : - Moyens financiers nécessaires : - Partenariats envisagés : ensemble des structures médico-sociales du territoire.
Indicateurs de suivi	Mise en place d’un travail sur un processus d’accueil commun aux 3 DITEP. Mise en place d’un travail d’élaboration pour une trame commune de PPA entre les 3 DITEP. Nombre de jeunes en situation de rupture de parcours d’accompagnement
Indicateurs de résultat	Finalisation d’un processus d’accueil commun aux 3 DITEP. Finalisation d’une trame commune de PPA. Diminution du nombre de jeunes en situation de rupture de parcours d’accompagnement
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026

FICHE ACTION AXE 2 LA VISEE INCLUSIVE DU DITEP

FICHE ACTION 1

Fiche action n° 2.1	Poursuivre et développer l'inscription des jeunes dans la cité.
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP.
Contexte	Les DITEP soutiennent une démarche la plus inclusive possible pour chaque jeune accompagné. Ils favorisent, autant que possible, leur inscription dans les dispositifs de droit commun en adaptant autant que nécessaire leurs modalités d'accompagnement.
Finalité(s)	Favoriser l'inscription de chaque jeune dans la cité dans tous les dispositifs de droit commun (scolarité, soin, loisirs...).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Toutes les structures du territoire.
Pilote de la fiche action	Direction / COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Équipe impliquée	Équipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Inscription des jeunes dans les dispositifs de droit commun de leur territoire autant que leur situation le leur permet.
Sous-action 1	Renforcer le parcours scolaire et de formation en développant la coopération avec les établissements scolaires et les organismes de formation.
Sous-action 2	Développer les partenariats avec les structures culturelles et sportives du territoire.
Sous-action 3	Développer la participation des jeunes du DITEP dans les instances citoyennes du territoire (conseil de quartier, vie associative du quartier, participation à la kermesse du quartier...)
Sous-action 4	Développer des partenariats soignants dans l'environnement des jeunes afin qu'ils deviennent acteurs de leur parcours.
Sous-action 5	Organiser et développer des interventions auprès des jeunes dans le DITEP (addicto', planning familial, organismes de formation...).
Sous-action 6	Développer la pair-aidance à travers des témoignages d'anciens jeunes.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP. COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : structures scolaires, de soin, culturelles, sportives du territoire
Indicateurs de suivi	Réunions autour de la mise en place de partenariat avec les structures de droit commun. Nombre d'inscriptions pour les jeunes dans des dispositifs de droits communs.
Indicateurs de résultat	Développement et diversité du partenariat pour l'accueil des jeunes du DITEP. Nombre de jeunes concerné par une inscription dans des dispositifs de droit commun.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026.

Fiche action n° 2.2	Favoriser la professionnalisation et/ou l'inscription dans une vie active
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP.
Contexte	Les DITEP de Gerland et de La Cristallerie à Givors bénéficient d'ateliers préprofessionnels qui constituent une modalité d'accompagnement particulièrement intéressantes pour certains jeunes et un possible tremplin vers un apprentissage voire un accès direct à l'emploi.
Finalité(s)	Mettre en place un cursus de certification des compétences. Ouvrir l'accès aux ateliers aux jeunes des autres DITEP (pour un temps de découverte, de préparation un stage ou pour une perspective de préparation à un apprentissage) Développer les partenariats dans l'association et sur le territoire pour offrir une proposition d'accompagnement préprofessionnelle encore plus large (offre de stage/CFA/ateliers des DITEP).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Toutes les DITEP du territoire. Entreprises, CFA.
Pilote de la fiche action	Direction / COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Équipe impliquée	Équipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Mise en place d'une certification. Large communication sur l'ouverture des ateliers aux jeunes des autres DITEP. Organisation de journées portes ouvertes.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : éducateurs techniques COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : DITEP du département et des départements limitrophes. Entreprises, CFA...
Indicateurs de suivi	Nombre de certification. Nombre de jeunes d'autres DITEP accueillis sur les ateliers. Nombres de mises en stage. Nombre d'orientation en apprentissage ou formation professionnelle.
Indicateurs de résultat	Mise en place de la certification. Ouverture effective des ateliers sur les autres DITEP.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025.

FICHE ACTION AXE 3 L'INSCRIPTION DU DITEP SUR SON TERRITOIRE

FICHE ACTION 1

Fiche action 3.1	Interroger la modalité d'hébergement séquentiel au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement du territoire.
Axe stratégique correspondant	L'inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Chacun des 3 DITEP de l'association bénéficie d'une structure d'hébergement séquentiel. Chacune d'entre elles doit être interrogée au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement de territoire.
Finalité(s)	Évaluer et développer la structure d'hébergement séquentiel en fonction des besoins des jeunes et du territoire.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP du Rhône voire des départements limitrophes.
Pilote de la fiche action	Direction/COPIL de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Équipe impliquée	Équipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Évaluer les besoins d'hébergement séquentiel pour les jeunes accompagnés du DITEP mais aussi plus largement du territoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : équipe d'hébergement séquentiel du DITEP. COPIIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : avec les autres DITEP du territoire.
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'évaluation des besoins auprès des jeunes et des familles. Réalisation de l'évaluation des besoins auprès des partenaires.
Indicateurs de résultat	Prise en compte des demandes, des besoins des jeunes et des familles dans une approche de territoire.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2024-2025

Fiche action n° 3.2	Développer et valoriser les actions de prévention et la fonction ressource des DITEP.
Axe stratégique correspondant	L'inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Le DITEP développe des actions de prévention. Il déploie aussi une fonction ressource sur son territoire pour soutenir l'environnement de chaque personne accompagnée dans une plus grande prise en compte de ses singularités. Il contribue ainsi à favoriser une société plus inclusive.
Finalité(s)	Développer des actions de prévention et une fonction ressource sur le territoire.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Établissements scolaires, clubs de sport, lieux de stage, employeurs, structures médico-sociales du territoire.
Pilote de la fiche action	Direction/COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Équipe impliquée	Équipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Définir les modalités des actions de prévention et de sollicitation de la fonction ressource des DITEP. Préciser et diffuser leurs modalités de sollicitation par les différents partenaires.
Sous-action 1	Identifier et évaluer les besoins au travers de dispositifs spécifiques (PCPE, EMAS, SESSAD) et en lien avec les partenaires du territoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP. COPIl de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : avec tous les partenaires institutionnels du territoire (éducation nationale, structures médico-sociales, protection de l'enfance, soin...).
Indicateurs de suivi	Actions de prévention réalisées. Actions d'appui ressource réalisées.
Indicateurs de résultat	Positionnement et identification du DITEP comme un acteur de la prévention sur le territoire et comme une ressource dans son champ de compétence.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023-2024-2025

FICHES ACTIONS DU DITEP

Fiche action DITEP n° 1	Actualiser l'ensemble des outils de la loi 2002-2 du 02 Janvier 2002, tant sur le fond que sur la forme, dans une logique de fonctionnement en DITEP
Axe stratégique correspondant	Favoriser la participation et l'expression des jeunes et de leurs familles
Contexte	Les structures médico-sociales accompagnent et facilitent une logique d'information et d'expression répondant au plus près des attentes et besoins des jeunes accompagnés. Elles veillent à favoriser l'accès aux informations et accompagnent les responsables légaux dans leur compréhension tout en recherchant leur consentement éclairé. Elles s'appuient pour cela sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS).
Finalité(s)	Permettre aux jeunes et aux familles de s'approprier au mieux le fonctionnement de l'institution et les enjeux d'un accompagnement par le DITEP. Remettre dès le début du processus d'accueil et d'admission des documents facilitant l'expression des attentes et des besoins des bénéficiaires (contre signatures).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de Givors « La Cristallerie ».
Pilote de la fiche action	Direction / <i>groupe de travail institutionnel pluridisciplinaire</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP. Fonction support de l'association.
Modalités de réalisation de l'action	Travailler sur la refonte des outils de la loi du 2 janvier 2002 Mettre en place des outils accessibles pour l'ensemble des personnes concernées.
Sous-action 1	Diffusion et appropriation des RBPP de l'HAS spécifiques à notre secteur.
Sous-action 2	Actualisation du Livret d'Accueil, du Règlement de fonctionnement dans un fonctionnement en DITEP. Diffuser la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie qui seront remis dès le début du processus d'accueil.
Sous-action 3	Élaboration et Rédaction d'une nouvelle trame de Contrat de séjour.
Sous-action 4	Élaborer et rédiger une nouvelle trame de PPA (ainsi que les avenants).
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur le DITEP (voire l'association). Groupe de travail d'évaluation des outils existants et d'élaboration des nouveaux outils. Moyens matériels nécessaires : - Moyens financiers nécessaires : - Partenariats envisagés : autres structures de l'association.
Indicateurs de suivi	Mise en place d'un travail pluridisciplinaire sur la question des outils de la Loi 2022-2. Mise en place d'un travail d'élaboration pour une trame commune de PPA entre les 3 DITEP. Suivi du déploiement des nouveaux outils.
Indicateurs de résultat	Finalisation de l'ensemble des outils. Finalisation d'une trame commune de PPA. Nombre de signatures de remise des documents.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024.

Fiche action DITEP n° 2	Proposer des modalités d'accompagnement pour les enfants de moins de 12 ans notifiés DITEP sur le territoire de Givors
Axe stratégique correspondant	Inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Les structures médico-sociales doivent s'inscrire dans une logique de territoire afin que l'offre soit en adéquation avec les besoins repérés.
Finalité(s)	Répondre aux besoins d'accompagnement des enfants âgés de moins de 12 ans sur le territoire de Givors bénéficiant d'une notification DITEP et dont les parents ne trouvent pas de structure d'accompagnement.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de Givors « La Cristallerie ». Secteur DITEP.
Pilote de la fiche action	Direction / <i>groupe de travail institutionnel pluridisciplinaire</i> .
Équipe impliquée	Équipe du DITEP. Structures médico-sociales du territoire. DITEP enfants de l'association.
Modalités de réalisation de l'action	Travailler sur l'accompagnement des enfants de moins de 12 ans et des enjeux qui en découlent dans une logique territorialisée de fluidité de parcours. Mettre en place une organisation permettant de rendre efficient l'accompagnement de ce public.
Sous-action 1	Faire un état des lieux des besoins d'accompagnement d'enfants de moins de 12 ans sur le territoire de Givors.
Sous-action 2	Réfléchir à la pratique qu'implique l'accompagnement des plus jeunes (sensibilisation, formation...).
Sous-action 3	Écrire, proposer et mettre en œuvre un projet spécifique à l'accompagnement des enfants de moins de 12 ans.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur le DITEP et inter-DITEP. Moyens matériels nécessaires : - Moyens financiers nécessaires : - Partenariats envisagés : Éducation Nationale et l'ensemble des structures médico-sociales du territoire.
Indicateurs de suivi	Mise en place d'un travail sur l'accompagnement des enfants de moins de 12 ans. Mise en place d'un travail d'élaboration pour une trame commune de PPA entre les 3 DITEP. Nombre de jeunes de moins de 12 ans bénéficiant d'un accompagnement.
Indicateurs de résultat	Nombre de sollicitations par les familles des enfants concernés. Nombre de sollicitations par les partenaires du DITEP. File active des enfants de moins de 12 accompagnés par le DITEP chaque année.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024

Fiche action DITEP n° 3	Rendre la modalité Ambulatoire efficiente en proposant des interventions pluridisciplinaires de type SESSAD
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP
Contexte	Les DITEP accompagnent les jeunes selon trois modalités : accueil de jour, accueil de nuit et Ambulatoire. Peuvent s'ajouter à cela des dispositifs ressources selon les besoins repérés. Historiquement, La Cristallerie ne disposait pas de SESSAD et s'est vue attribué cette modalité d'accompagnement en janvier 2021.
Finalité(s)	Accompagner de la manière la plus efficiente possible chaque jeune bénéficiant de la modalité ambulatoire. Faciliter les changements de modalités d'accompagnement. Éviter les ruptures d'accompagnement.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de Givors « La Cristallerie ».
Pilote de la fiche action	Direction / groupe transversal de l'institution.
Équipe impliquée	Équipe du DITEP. Structures médico-sociales du territoire proposant des accompagnements SESSAD. Autres DITEP de l'association disposant d'un SESSAD.
Modalités de réalisation de l'action	Travailler sur les attendus et les contenus de l'accompagnement ambulatoire. Mettre en place une organisation permettant de répondre à ces attentes.
Sous-action 1	Améliorer les interventions de type SESSAD en nous appuyant sur les autres DITEP de l'association (mais également sur les SESSAD du Territoire).
Sous-action 2	Faciliter le changement de modalité d'accueil et ainsi prévenir les ruptures de parcours.
Sous-action 3	Anticiper et accompagner la sortie du DITEP en s'appuyant sur la modalité ambulatoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire du DITEP et inter-DITEP. Moyens matériels nécessaires : - Moyens financiers nécessaires : - Partenariats envisagés : ensemble des structures médico-sociales du territoire disposant d'un SESSAD. Autres SESSAD des PEP69/ML.
Indicateurs de suivi	Mise en place d'un travail sur le contenu d'un accompagnement ambulatoire. Mise en place d'un travail d'élaboration pour une philosophie commune SESSAD sur le secteur DITEP. Nombre de jeunes en modalité d'accompagnement ambulatoire.
Indicateurs de résultat	Comptabilisation des actes pluridisciplinaires dont bénéficient les jeunes accompagnés en SESSAD. Nombre de jeunes accompagnés dans la modalité ambulatoire. Diminution du nombre de jeunes en situation de rupture de parcours d'accompagnement.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026

Fiche action DITEP n° 4	Faire des Ateliers préprofessionnels du DITEP un outil transversal repéré et incontournable sur les territoires couverts par La Cristallerie
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP
Contexte	Le DITEP La Cristallerie à Givors bénéficie d'ateliers préprofessionnels qui constituent une modalité d'accompagnement particulièrement intéressante pour certains jeunes et un possible tremplin vers un apprentissage voire un accès direct à l'emploi.
Finalité(s)	Mettre en place un cursus de certification des compétences (des jeunes et des professionnels). Ouvrir l'accès aux ateliers aux jeunes des autres DITEP (pour un temps de découverte, de préparation à un stage ou pour une perspective de préparation à un apprentissage). Développer les partenariats dans l'association et sur le territoire pour offrir une proposition d'accompagnement préprofessionnelle encore plus large (offre de stage/CFA/ateliers des DITEP).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de Givors « La Cristallerie ».
Pilote de la fiche action	Direction.
Équipe impliquée	Équipe du DITEP. Pôle Technique. Structures médico-sociales. Tous les partenaires contribuant à la mise en œuvre du projet de jeune notamment lors de sa sortie.
Modalités de réalisation de l'action	Travailler sur toutes les étapes de l'accompagnement dans une logique de fluidité de parcours. Mettre en place une organisation pour prévenir et éviter les ruptures d'accompagnement.
Sous-action 1	Favoriser le sentiment d'appartenance des éducateurs techniques en confirmant la création d'un pôle technique.
Sous-action 2	Promouvoir la valorisation des ateliers préprofessionnels.
Sous-action 3	Anticiper et accompagner la sortie du DITEP en lien avec les partenaires.
Sous-action 4	Professionaliser l'ensemble des acteurs concernés (jeunes et adultes).
Sous-action 5	Promouvoir les ateliers préprofessionnels du DITEP auprès des partenaires.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP et inter-DITEP. Moyens matériels nécessaires : - Moyens financiers nécessaires : - Partenariats envisagés : ensemble des structures médico-sociales du territoire.
Indicateurs de suivi	Nombre d'éducateurs d'atelier ayant validé leur diplôme d'éducateur technique spécialisé en 2027. Nombre, types, et rythme des formations mises en place. Nombre et contenu des rencontres avec les éducateurs techniques du DITEP de Gerland. Nombre d'éducateurs techniques ayant été « labélisés » par Zéro Barrier.
Indicateurs de résultat	Nombre de nouvelles conventions signées. Nombre de conventions renouvelées. Nombre de personnes extérieures au DITEP ayant bénéficié de notre plateau technique. Nombre de jeunes du DITEP ayant bénéficié d'inclusion dans les dispositifs de droit commun sur le territoire. Nombre de jeunes insérés dans l'emploi ou en formation professionnelle. Nombre d'entreprises nouvelles qui accueillent des jeunes en stage et/ou en emploi.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026